



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'ISERE

Assemblée Générale du
30 avril 2016.

Procès-verbal

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre les travaux de notre Assemblée générale 2016 de notre Fédération départementale des chasseurs de l'Isère.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de votre présence ainsi que les personnalités présentes qui ont bien voulu nous faire l'honneur d'assister à notre Assemblée générale :

- Monsieur Philippe MIGNOT, Maire de Beaurepaire qui nous accueille ;
- Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Député et Président du Conseil Départemental ;
- Madame Marie-Thérèse LAMBERT, Conseillère Régionale ;
- Monsieur Yannick NEUDER, Conseiller Régional ;
- Madame Clémentine BLIGNY, Chef du Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires ;
- Monsieur Nicolas BLANC, qui représente Philippe CORNET, Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage ;
- Monsieur Jean-Claude DARLET, Président de la Chambre de l'Agriculture ;
- Monsieur Pascal DENOLLY, Président de la Fédération Départementale des Syndicats des Exploitants Agricoles (F.D.S.E.A) ;
- Monsieur Jean-Luc FORNONI, Président du Conservatoire des Espaces naturels de l'Isère, accompagné de son directeur Bruno VEILLET ;
- Monsieur Pierre CHABRIERE, vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs, accompagné de Monsieur Christian ALVARES ;
- Madame Yvonne COING-BELLEY, Administratrice des Syndicats des Propriétaires forestiers et sylviculteurs de l'Isère ;
- Monsieur Albert RAYMOND, vice-Président du Syndicat Forestier Privé de l'Isère, représente Monsieur Bruno DE QUINSONAS-LOUDINOT, Président ;
- Monsieur DE GERMINY, Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière ;
- Monsieur Philippe FAVET, Responsable du Pôle aménagement Chasse de l'Office national des Forêts ;
- Maître Sandra CARTIER-MILLON, Avocate ;
- Maître Bernard MERAUD, Avocat ;
- Monsieur Jean-Yves FABRE, Expert-comptable ;
- Monsieur Philippe JOLY, Commissaire aux Comptes ;
- Monsieur Hervé REANT, ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère ;
- Monsieur Roger BABOUD-BESSE, ancien Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère ;
- Monsieur Jean-Pierre COURSAT, Administrateur de la Fédération du Rhône et Administrateur de la Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes ;
- Monsieur Jean-Pierre SOUCHON, Rédacteur en chef du Dauphiné Libéré ;
- Monsieur Alain DE BRITO, vice-Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre qui représente Monsieur Gérard REVELLIN, Président ;
- Monsieur Jean-Christophe CHASTANG, Président du Syndicat des Producteurs de gibier de la Région Rhône-Alpes, accompagné de trois de ses collègues ;
- Monsieur Alain GARON, Président de la Louveterie ;
- Madame Geneviève RICHARD, Déléguée de l'Union Nationale pour l'Utilisation de Chiens de Rouge ;
- Monsieur Raymond PERROUD, Président de l'Association des Piégeurs Agréés ;
- Monsieur Alain JAY, Président de l'Association des Gardes Particuliers ;
- Monsieur Roger GOURRAUD, Président de l'Association des Déterreurs ;
- Monsieur Bruno BOUSSIRON, Président du Club National des Bécassiers ;
- Monsieur Jean-Yves EXPILLY, Président de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'eau ;
- Monsieur Gilles Amaudric DU CHAFFAUT, Président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier du Dauphiné ;
- Monsieur René PICHAT, Président de l'Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants de l'Isère, AFACCC 38 ;

- Monsieur Claude STOPIANA, représentant de Monsieur Claude FERRA MARTIN, Président du Club des Galliformes de Montagne et de l'Association des Chiens d'arrêt ;
- Monsieur Yves THUILLIER, Président de l'Association Internationale des Trompes de France – Isère ;
- Et Madame Laurence ALBERTIN, Présidente de l'Association des Échos de Chartreuse, qui nous accueille comme chaque année avec leur équipe de sonneurs ;
- Et enfin je remercie aussi Monsieur Jean-Pierre PODKOWA, Président de l'ACCA de Beaurepaire et toute son équipe qui ont préparé cette salle pour nous accueillir à notre Assemblée Générale.

Les personnalités excusées :

- Monsieur Jean-Paul BONNETAIN, Préfet de l'Isère ;
- Madame BOZONNET, Directrice de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère ;
- Madame Florence GOUACHE, Sous-Préfet de l'Arrondissement de Vienne ;
- Madame Annie DAVID, Sénatrice ;
- Madame Geneviève FIORASO, Députée ;
- Madame Joëlle HUILLIER, Députée ;
- Monsieur Michel ISSINDOU, Député ;
- Monsieur Alain MOYNE-BRESSAND, Député ;
- Monsieur Pierre RIBEAUD, Député ;
- Monsieur Olivier VERAN, Député ;
- Madame Sandrine CHAIX, Conseillère Régionale ;
- Madame Marie DE KERVEREGIN, Conseillère Régionale ;
- Madame Carole MONTILLET, Conseillère Régionale ;
- Monsieur Olivier BONNARD, Conseiller Régional ;
- Monsieur Thierry KOVACS, Conseiller Régional ;
- Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Conseiller Régional ;
- Madame Frédérique PUISSAT, vice-Présidente du Conseil Départemental ;
- Monsieur Christian RIVAL, vice-Président du Conseil Départemental ;
- Madame Flavie GRAND, vice-Présidente du Conseil Départemental ;
- Monsieur Patrick CURTAUD, vice-Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur DURANTON, vice-Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur Bernard PERAZIO, vice-Président du Conseil Départemental ;
- Madame Martine KOHLY, vice-Présidente du Conseil Départemental ;
- Monsieur Fabien MULYK, vice-Président délégué du Conseil Départemental ;
- Madame Élisabeth CÉLART, Conseillère Départementale ;
- Madame Sylviane COLUSSI, Conseillère Départementale ;
- Madame Sylvie DÉZARNAUD, Conseillère Départementale ;
- Madame Amélie GIRERD, Conseillère Départementale ;
- Madame Flavie REBOTIER, Conseillère Départementale ;
- Madame Sylvette ROCHAS, Conseillère Départementale ;
- Madame Catherine SIMON, Conseillère Départementale ;
- Monsieur Guillaume LISSY, Conseiller Départemental ;
- Monsieur David QUEIROS, Conseiller Départemental ;
- Monsieur Fabien RAJON, Conseiller Départemental ;
- Monsieur Gilles STRAPPAZZON, Conseiller Départemental ;
- Monsieur Éric PIOLLE, Maire de Grenoble ;
- Monsieur Patrick NICOLE-WILLIAMS, maire de Villefontaine et vice-Président de la CAPI ;
- Monsieur Matthieu BOURRETTE, Procureur de Vienne ;
- Monsieur Bernard BAUDIN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs ;
- Monsieur Gérard AUBRET, Président de la Fédération des Chasseurs de la Loire et Président de la Fédération de la Région Rhône-Alpes ;
- Monsieur Jean-Pierre PICARD, Président de la Fédération des Chasseurs du Cantal et Président de la Fédération de la Région Auvergne ;
- Monsieur Jacques AURANGE, Président de la Fédération des Chasseurs de l'Ardèche ;

- Monsieur Jean-Paul BESSON, Président de la Fédération des Chasseurs du Rhône ;
- Monsieur Dominique BUISSON, Président de la Fédération des Chasseurs du Puy-de-Dôme ;
- Monsieur Claude DUC-GONINAZ, Président de la Fédération des Chasseurs de Savoie ;
- Monsieur Alain HURTEVENT, Président de la Fédération des Chasseurs de la Drome ;
- Monsieur André MUGNIER, Président de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie ;
- Monsieur Xavier PENIN, Office National des Forêts ;
- Monsieur Laurent BLIN.

En attendant Monsieur le Maire, nous allons passer aux hommages. Avant de passer aux honneurs et aux médailles, je souhaite en cette année d'élections, au nom de tous les chasseurs du département, rendre hommage au Président de la Fédération Nationale des Chasseurs Bernard BAUDIN, qui a décidé en cette année 2016 de mettre un terme à sa carrière cynégétique. Monsieur Bernard BAUDIN est Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes depuis 1988, jusqu'à cette année ; il a été Président de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne, de 1992 à 2004 ; il a été Président de l'Office National de la Chasse, à deux mandats de 2004 à 2009 ; il a été Président de la Fédération Nationale des Chasseurs de 2010 à 2016, donc deux mandats. Merci Bernard pour ton investissement au service du monde cynégétique et bonne retraite.

Maintenant je vais rendre hommage à quelques administrateurs de chez nous, comme le veut la tradition. Avant d'aborder mon rapport moral, je vais procéder à la remise des médailles de la Fédération : en cette année de renouvellement des membres du conseil d'administration de votre Fédération, trois d'entre eux ont décidé de ne pas être candidats à leur succession. Je souhaite au nom de l'ensemble des chasseurs du département qu'on leur accorde un moment pour les remercier de leur investissement au sein de notre Fédération.

J'appelle Jean-Paul MILLIER. Il a été élu en 1985 à la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, trente-et-une années en tant qu'administrateur. Il a occupé successivement les postes de vice-Président et Président de la Commission Environnement; il a été responsable du Groupe Petit Gibier de montagne et n'a eu de cesse de redonner ses lettres de noblesse à la chasse du petit gibier ; et membre de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) pendant toutes ces longues années. Jean-Paul est issue d'une famille qui a su préserver et revendiquer ses racines terriennes, il est aussi fils de chasseur aux chiens d'arrêt; passionné de chasse du petit gibier de montagne, il a été très participatif et s'est fortement investi à toutes les réunions réunissant chasseurs et associations spécifiques. On peut citer ses nombreuses collaborations, notamment avec le réseau Bécasse de l'ONCFS, et sa participation à la création du Club des Galliformes de Montagne. Jean-Paul se souviendra de moments privilégiés d'échanges avec des chercheurs de l'ONCFS, tout comme lui passionnés de nature et de faune sauvage. Les personnalités qu'il a rencontrées, Yann Magnani spécialiste du Tétralyre, Ariane BERNARD LAURENT, spécialiste de la Bartavelle, et monsieur Laurence ELISON, spécialiste américain du petit gibier de montagne. Au nom de tous les chasseurs et de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère, Jean-Paul nous te remercions pour toutes ces années accordées aux chasseurs de l'Isère et pour ta passion pour le petit gibier de montagne.

M. Jean-Paul MILLIER :

« Merci Monsieur le Président. Ce que je voudrais avant tout vous dire, c'est que si j'ai fait ceci, c'était parce que j'avais une passion. Je l'ai fait par engagement pour cette passion. Parfois la passion débordait et j'ai été quelquefois dû être recadré : par les Présidents REANT et BABOUD-BESSE, par exemple. Je voudrais aussi dire à tous mes collègues du Conseil d'administration qu'il faut savoir un jour tirer la page et marquer la fin de son récit et que c'est la fin de mes activités cynégétiques qui m'ont occupées. Je voudrais remercier aussi mes collègues administrateurs, et je ne veux pas oublier le personnel de la Fédération,

son Directeur, dont j'ai suivi une grande partie du parcours à la Fédération, tout le personnel administratif, le personnel technique ; je voudrais aussi associer le personnel de Recherche de l'Office National de la Chasse, et aussi la collaboration que j'ai eue avec le personnel de Garderie et que j'ai toujours. Merci à tous et je vous remercie encore pour ce présent qui m'a été remis dont vraiment j'avais demandé au président la simplicité dans mon départ. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Maintenant, j'appelle Jean-Marc BONTHOUX. Fils de chasseur, il obtient son permis et son premier fusil à l'âge de 16 ans. Successivement Trésorier, Secrétaire et Président de son ACCA de Beaufin, Jean Marc quitte ses fonctions en 2009, suite à sa cooptation en tant qu'administrateur du Pays 7. Trièves / Pays de la Gresse. Jean-Marc a été successivement Trésorier et membre de plusieurs Commissions, dont Sanglier et Communication. Il est aussi chasseur à l'arc à ses moments. Il a participé également à faire connaître la Fédération auprès des politiques et interlocuteurs locaux. Merci à Jean-Marc pour ces moments passés au service des chasseurs de l'Isère, et en l'honneur du Conseil d'Administration des Chasseurs de l'Isère, je te remets le tableau que tu as souhaité. Et bonne continuité. »

M. Jean-Marc BONTHOUX :

« Merci Jean-Louis. Ces remerciements je les partage avec vous tous. Pour ma part, je quitte la Fédération au bout de 7 années ; ça peut paraître court mais ce fut des années intenses en engagement et en travail. elles ne seront que suite d'une partie de ma vie où j'ai rejoint le monde de la chasse depuis mon premier permis, et il y a maintenant de cela trente-cinq ans. Ces années ont été enrichissantes à tous niveaux. Les rencontres et les échanges avec les services de l'état que ce soit la DDT, l'ONF, l'ONCFS, les partenaires divers, le monde ainsi que nos représentants politiques. Tout cela fait partie d'un package. Pas toujours simple je l'avoue, ces années-là, avec nos opposants évidemment, mais aussi quelquefois avec les chasseurs ; mais s'est aussi le quotidien de l'administrateur qui se doit d'être à l'écoute pour orienter et contribuer vraiment à valoriser notre activité chasse. Dès mon arrivé, j'ai eu le plaisir de vous rencontrer en pilotant le groupe de soutien au Président, donc je vous ai croisés à de multiples occasions. Sachez que ce fut des moments que j'ai pu partager, des moments aussi enrichissants, puisque se sont des moments humains. Mon investissement m'a aussi conduit à travailler sur mon pays, bien-sûr, c'est le rôle de l'administrateur. J'ai eu l'occasion de mettre en place une journée de réglage des armes à Saint-Jean-d'Eyran. J'espère que tout cela va continuer, puisque le Président va en parler, c'est vraiment lié à la sécurité et je vous engage vraiment tous à faire des efforts, et que vos chasseurs le fasse aussi. C'est avec satisfaction que j'ai pu ainsi contribuer à l'évolution de la chasse et de notre Fédération aussi, car la Fédération évolue, parce que ça fait partie des choses du quotidien, comme la société évolue. Ce travail je le partage avec vous tous car la Fédération c'est une équipe de femmes et d'hommes d'abord, je me tourne vers l'équipe des personnels de la Fédération qui sont là-haut, sans eux la Fédération ne serait rien bien entendu ; mes collègues administrateurs mais aussi les Pays cynégétiques, les ACCA, les chasses privées, et au final vous les chasseurs. Voilà, il faut partager ce travail avec vous tous, c'est important. Donc on est de la montagne, on est de la plaine mais toutes les pratiques confondues, on se retrouve pour la même passion. Donc c'est réfléchi et difficile de mener conjointement une vie familiale, professionnelle, et associative qui est riche. Au jour d'aujourd'hui, je viens de le dire assez importante, qui demande beaucoup de temps. Donc maintenant, je me tourne vers d'autres horizons, à découvrir en moto puisque c'est aussi une seconde passion la moto, pour moi, donc j'aurais peut-être l'occasion de vous recroiser à ces moments-là. Et je vous remercie tous sincèrement, le personnel, son Directeur et le Conseil d'Administration. Puis, Mesdames et Messieurs je vous salue et je vous souhaite à tous une bonne continuation. Merci. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Je vous ai parlé de trois administrateurs : il y en a un troisième, mais cette année il ne viendra pas sur l'estrade avec moi, je l'ai obligé à revenir l'année prochaine. Je parle de Monsieur Georges TREPIED-MERLIN, qui a été longtemps vice-Président de la Fédération. Merci à toi et à l'année prochaine comme convenu.

Et je précise que deux de ces administrateurs sont toujours en poste et le troisième a coopté son remplaçant : ils seront en poste jusqu'au 30 juin de cette année 2016.

Pour ce qui est des médailles, j'ai souhaité avec le Conseil d'administration remettre la médaille d'honneur de la Fédération à Monsieur Didier MONTALAND, personnel de la Fédération qui a déjà consacré vingt années de travail en faveur de notre cause et de notre passion. Comme on a donné des médailles à d'autres personnels, je souhaite que le personnel qui est très attaché et très associé avec le Conseil d'administration soit récompensé dans son travail.

Je vais vous citer maintenant les médaillés de la Fédération Départemental des Chasseurs de l'Isère. Cette année, elles ont été décernées à :

- Monsieur CLERC Philippe, de l'ACCA de Saint-Georges d'Espéranche ;
- Monsieur BOUVIER Denis, de l'ACCA de Mont Sevroux ;
- Monsieur NIVON Maurice, de l'ACCA de Pact ;
- Monsieur VINCENDON Jean-Pierre, de l'ACCA d'Estrablin ;
- Monsieur KEFER Roger, de l'ACCA de Chatte ;
- Monsieur CHARPOLLIER Robert, de l'ACCA de Chatte ;
- Monsieur LAMBERT René, de l'ACCA de Chatte ;
- Monsieur GUILLON Eric, de l'ACCA de Charnécle ;
- Monsieur BUISSON Robert, de l'ACCA de l'Albenc ;
- Monsieur CHAMARIER Vitel, de l'ACCA de l'Albenc ;
- Monsieur GONNET Pierre, de l'ACCA de l'Albenc ;
- Monsieur MERY Bruno, de l'ACCA de Brion ;
- Monsieur COUTURIER Charles, de l'ACCA de Nantoin ;
- Monsieur MEJI Bernard, de l'ACCA de Lieudieu ;
- Monsieur JAYET LARAFFE Bruno, de l'ACCA de Paladru ;
- Monsieur BELMONT Philippe, de l'ACCA de Bâtie-Divisin ;
- Monsieur GÉNOULAZ Jean, de l'ACCA de Crolles ;
- Monsieur JILLOU Gilbert, de l'ACCA de La Terrasse ;
- Monsieur FORCELLA Antoine, de l'ACCA de Saint-Joseph de Rivière;
- Monsieur VACHIER Robert, de l'ACCA de Saint-Romain de Jalionas ;
- Monsieur JIONA Patrick, de l'ACCA de Villette d'Anthon ;
- Monsieur QUANTIN René, de l'ACCA de Veyssilieu ;
- Monsieur BONNIER Gérard, de l'ACCA de Laffrey ;
- Monsieur MAZET Jean-Marie, de l'ACCA de Corps ;
- Monsieur MAGNIAN René, de l'ACCA des Côtes-de-Corps ;
- Monsieur BARTHELEMY Marcel, de l'ACCA de Saint-Romans ;
- Monsieur BOUCHER Francis, de l'ACCA de Saint-André en Royans ;
- Monsieur GAUTHIER Jean-Pierre, de l'ACCA de Rencurel ;
- Monsieur GIL Gilbert, de l'ACCA de Saint-Gervais ;
- Monsieur RABATEL Daniel, de l'ACCA de Ruy-Montceau.

Merci à toutes ces personnes pour leur engagement auprès du monde cynégétique.

Maintenant j'appelle Madame Magali COTI.

Avant de passer à mon rapport moral, je souhaite vous présenter Madame Magali COTI : elle est entrée le 21 décembre à la FDCI. Magali occupe la double fonction d'assistante de Direction et de Responsable du Service administratif. Vous aurez dans *Info Chasse* tout le détail de ses nouvelles fonctions. Donc Magali, au nom du Conseil d'administration et de tes collègues, on est heureux de t'accueillir mais déjà, depuis que tu es chez nous ton travail mérite d'être récompensé par cette assemblée ; et en plus j'ai l'honneur aujourd'hui de fêter l'anniversaire à Magali. Et bienvenue à la Fédération.

Je vais passer à mon rapport moral :

J'ouvre cette Assemblée générale 2016 avec un sentiment de tristesse, de peine aussi mais aussi de satisfaction. Le décès de ce jeune homme de 20 ans, Samuel, nous a profondément touchés et les membres de votre Fédération les plus exposés, ont vécu des moments très difficiles sur le plan personnel. Aujourd'hui encore sous le coup de l'émotion à chaque fois que nous abordons ce drame, nous sommes sous le coup de l'émotion en permanence. Je sais que vous aussi vous avez été très touchés par cet accident de chasse. De nombreux témoignages qui nous sont parvenus, nous ont rassurés dans notre (et votre)

volonté de ne plus vivre de tels instants. Pour Samuel, je vous demande une minute de silence s'il-vous-plaît.

[...]

Merci.

Aujourd'hui il nous faut avancer, mais cette fois nous ne le ferons pas seul : Monsieur le Préfet de l'Isère a pris l'initiative, après nous avoir consultés, de constituer un groupe de travail départemental sur la sécurité à la chasse et le partage de l'espace. Je laisserai le choix à Madame BLIGNY Clémentine, Chef du Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires de l'Isère, en charge de l'animation de ce groupe, de vous exposer ces grandes lignes. Néanmoins il me revient l'obligation de vous faire état de la dernière mission de ce groupe, qui a été de réviser le volet sécurité des chasseurs du schéma départemental de gestion cynégétique de 2012-2018. Ce schéma, c'est la Fédération qui l'écrit et le propose à Monsieur le Préfet, au travers de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage. Ce qui a fondamentalement changé et qui sera applicable pour la saison 2016-2017 porte sur trois points essentiels :

1. La formation « sécurité et organisation de chasses collectives » est rendue obligatoire pour tous les responsables de battues. Pour atteindre ces objectifs et former les responsables de battues actuellement en poste nous avons jusqu'en 2018. Au-delà la formation sera obligatoire pour pouvoir assumer cette fonction ;
2. En chasse collective, la couleur orange des baudriers, vestes et casquettes est obligatoire. Le jaune-vert fluo est désormais interdit. Obligation pour les traqueurs et auxiliaires de chasse d'être équipés au minimum d'un gilet ou veste orange visible, les postés pouvant utiliser la casquette aussi ;
3. Interdiction de poser son arme chargée, approvisionnée et armée où que ce soit, et de quelque façon que se soit. 15% des accidents de chasse sont imputables à ce type de manipulation.

L'Info Chasse de septembre sera en partie consacré à ces modifications du schéma départemental, permettant à tous les chasseurs d'en être informés en temps voulu.

Les actions à venir les plus importantes concerneront la problématique du partage de l'espace, de la communication entre le monde de la chasse et les autres utilisateurs de la nature.

Je laisse la parole à Madame Clémentine BLIGNY qui va vous faire état des objectifs fixés par le groupe de travail. »

Mme Clémentine BLIGNY :

« Bonjour à tous. Merci Monsieur le Président. Je vais en quelques mots vous rappeler les objectifs que le Préfet nous a fixés. Suite à l'accident mortel de l'année dernière, mais je dirais avant même cet accident, et sans attendre cet accident, le Préfet de l'Isère a souhaité que nous travaillions sur l'enjeu de la sécurité à la chasse et qui recoupe plusieurs sujets. On avait décidé dès la CDCFS de juin 2015 de travailler à nouveau sur le sujet du partage. On n'a pas non plus attendu un accident mortel pour avancer et la Fédération fait depuis de nombreuses années des démarches en ce sens. Ce qui est nouveau, c'est que le Préfet de l'Isère, après avoir rencontré le Président de la Fédération, a mis en place un groupe de travail sur la sécurité qui réunit autour des services de l'Etat, de la Fédération, je n'oublie pas l'ONCFS, qui réunit donc une association de protection de la nature, une association qui représente les usagers de la nature, les maires, l'ONF... Ce groupe de travail a été missionné sur trois thématiques :

1. Améliorer la cohabitation des usages. La Fédération s'est saisie du sujet de la révision du schéma départemental. Je l'en remercie. Nous avons bien travaillé sur ce sujet. Et le schéma dans sa version révisée sera présenté en CDCFS du 2 juin prochain. Donc en effet, formation obligatoire des chefs de battues, clarification de ce qui est obligatoire, de ce qui est possible dans le schéma et un certain nombre d'améliorations qui y sont apportées. Je vous invite en septembre prochain, quand la Fédération communiquera au moment de l'ouverture de la chasse, de bien regarder à nouveau toutes les modifications du schéma apportées sur la question de la sécurité. L'amélioration de la cohabitation des usages, ce n'est pas que le schéma, ce n'est pas que les chasseurs, c'est aussi de notre côté la formation des Louvetiers, c'est également le renforcement du plan de contrôle inter-service avec L'ONCFS, la

sensibilisation des procureurs sur les suites à donner aux infractions. C'est une démarche globale qui implique certes les chasseurs, mais également d'autres acteurs pour améliorer la sécurité de tous. Je soulignerai en DDT que s'est avec Jean-Luc BOURGEAT, ici présent, que l'on travaille sur ce sujet ;

2. La communication. Je ne rentrerai pas dans les détails, car c'est plus la Fédération et le département de l'Isère qui se saisissent de cette question. En termes de communication, il y a de nombreux axes de travail, les chasseurs bien-sûr, les présidents d'ACCA qui ont un rôle extrêmement stratégique et important à jouer. On est bien conscients de la responsabilité qui pèse sur les épaules des Présidents. Mais également le grand public, sans oublier les maires qui peuvent être en cas d'incidents confrontés à une situation de crise à gérer et qui ont également à répondre aux questions des concitoyens. On a ainsi une diversité d'acteurs à mobiliser, à sensibiliser pour mieux connaître la chasse qui est une activité complexe et souvent méconnue dans sa dimension technique, et d'organisation. Voilà pour la communication. Dans ce volet communication la Fédération et le département engagent un travail sur un certain nombre de sites pilotes sur des massifs isérois pour voir de quelle façon concrète, opérationnelle des démarches expérimentales peuvent être menées, surtout sur le partage de l'espace
3. Améliorer nos connaissances des points de conflits potentiels. Aujourd'hui chacun a sa connaissance des points de conflit, de la situation du département, mais il nous manque une vision globale. Et pour cela il faut mieux connaître les pratiques des chasseurs, ACCA par ACCA mais également améliorer notre connaissance des usagers de la nature. Les pratiques évoluent très vite, le volume de fréquentation évolue aussi extrêmement vite, et du coup nous avons demandé à la Fédération s'il était possible de lancer une étude sur ce sujet, et nous procéderons par enquête. Les Présidents des ACCA doivent s'attendre à être questionnés prochainement sur ce sujet. Notre idée avant de décider quoique ce soit est d'améliorer notre connaissance de l'existant, savoir s'il y a des points de conflit, lesquels, où et quelles sont les marges de manœuvre.

Voilà ce que je voulais vous dire. Et je voulais juste vous dire que le Préfet est très engagé dans les démarches du groupe de travail sur la sécurité à la chasse. On est heureux d'avoir avancé sur le premier volet qui est la sécurité immédiate sur la prochaine saison cynégétique avec la révision du SDGC et qu'il y a des démarches qui prennent plus de temps, améliorer notre connaissance et voir d'éventuelles décisions à prendre ensuite. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Je crois sincèrement à la réussite de cette concertation par le groupe de travail mis en place avec Monsieur le Préfet. Au travers de ce collectif nous allons tenter de mieux nous informer mutuellement, de travailler sur une signalétique adaptée et indispensable à tous. Sur ce dernier point le Conseil départemental de l'Isère, au travers de ce Comité Départementale des Sites et des Itinéraires, s'est positionné comme un partenaire très impliqué aux côtés de votre Fédération et nous le remercions. Je tiens à vous rassurer : la majorité des membres de ce collectif n'a pas pour objectif d'exclure une activité, quelle qu'elle soit, de pleine nature aux dépens d'une autre, que ce se soit dans l'espace ou dans le temps comme par exemple la chasse le dimanche. Aujourd'hui ce n'est pas d'actualité, malgré que nos détracteurs en parlent en permanence. Mais d'apprendre à chacun le vivre ensemble avec pour principe général de ne pas se réglementer mais de mieux communiquer et de mieux se respecter. Dans ce projet je trouve une réelle satisfaction, depuis ce dramatique accident, votre Fédération a bien évidemment réagi : de 12 sessions de formations sécurité dispensées annuellement dans le département nous passons à 48 sessions en 2016, nous augmentons les sessions « formation sécurité pratique » dispensées dans les Chambarans, nous renouvelons le Salon Sécurité de la Chasse qui se tiendra le dimanche 4 septembre au Parc naturel de Chambaran, sur la commune de Saint-Pierre de Bressieux. Nous devons nous adapter aux évolutions sociétales, partager le territoire et vivre ensemble avec tous les utilisateurs de la nature. Pour ceci nous avons besoin de vous, Présidents, cadres de la chasse, chasseurs ; nous allons essayer de mieux vous accompagner. Vous, responsables de sociétés de chasse ou chasseurs individuels, mieux vaut prévenir que guérir lorsque c'est possible. Il ne faut pas se voiler la face : il faut faire un peu de ménage dans nos associations, on le sait tous. C'est le Conseil d'éthique de votre

Fédération qui, sous la conduite de Madame Danielle CHENAVIER, a élaboré une procédure simple d'intervention de la Fédération. Si vous êtes confronté à des problèmes de non-respect des règles de sécurité de manière récurrente par un ou plusieurs de vos adhérents, voire des actes d'incivilités notoires, informez-en votre administrateur du pays cynégétique. Si nécessaire, dès lors il aura pour mission de vous accompagner pour tenter de résoudre votre problème, si nécessaire il se fera votre porte-parole auprès du Conseil d'éthique qui s'emparera de votre dossier et vous accompagnera pour tenter d'apporter une solution à votre cas ; et si nécessaire faire appel à Monsieur le Préfet par votre intermédiaire pour sanctionner administrativement là où les personnes mises en cause. Comme vous pouvez le constater votre Fédération est toujours dans l'action et nous devons continuer. Son Conseil d'administration, que j'ai le plaisir de présider, est réactif face aux difficultés qu'il peut rencontrer. Cela fait maintenant trois années que cette équipe a pris les rênes de votre Fédération.

À l'Assemblée générale de 2013, nous avons pris deux engagements : moderniser la Fédération pour améliorer le service que nous vous rendons, et qui à nos yeux reste le plus important : rendre la Fédération à ses chasseurs. Que la Fédération soit votre Fédération. La modernisation nous y sommes : un nouveau site Internet, notre entrée dans les réseaux sociaux, les newsletters à venir, un espace adhérent dédié aux sociétés de chasse, la saisie en ligne de vos carnets de prélèvements bécasse et demain votre demande de plan de chasse elle aussi en ligne. Je ne vais pas entrer ici dans les détails de toutes ces évolutions car Alain SIAUD, vice-Président de la Fédération et son équipe de communication interviendront en deuxième partie de la matinée. Mais le plus important pour nous, reste à créer un vrai lien de satisfaction entre vous et nous ; que vous veniez à la Fédération avec plaisir et avec ce sentiment d'être chez vous. Là aussi nous sommes sur la bonne voie et nous sentons que votre regard a changé sur votre Fédération, je n'en veux comme preuve les trois réunions que nous organisons, dans lesquelles il règne un climat d'apaisement général, d'écoute et de respect. Pour tous ceux-là l'équipe de votre Fédération tient à vous remercier et s'engage à poursuivre ses efforts dans ce sens.

Ces efforts nous les poursuivront dans le cadre de notre partenariat avec le Laboratoire universitaire PACTE avec qui nous travaillons depuis trois années maintenant. Sa mission arrive bientôt à son terme ; Madame Coralie MOUNET en fera état en deuxième partie de la matinée. Cette collaboration est très enrichissante ; elle soulève de nombreuses questions : comment devons-nous communiquer auprès des non-initiés, que répondre à la question que se pose la société sur le respect de l'animal et de son bien-être ? En tant que chasseurs nous respectons les animaux et assumons pleinement cette mise à mort que nous voulons la plus rapide, avec un minimum de souffrance, mais comment faire passer ce message, comment lever ce sentiment d'insécurité lorsque résonne un coup de fusil, un coup de carabine, lorsqu'un randonneur rencontre une équipe de plusieurs chasseurs ou qui se trouve en face d'un panneau battue en cours ? Comment, nous chasseurs en place avec nos habitudes dans nos sociétés de chasse, devons-nous accueillir une nouvelle génération de chasseurs qui n'aspire pas forcément à une chasse en battue du grand gibier ? Pourquoi n'arrive-t-on pas à recruter de nouveaux chasseurs ? Pourquoi certains chasseurs ne valident plus leur permis ? Comment la Fédération est-elle perçue auprès de ses chasseurs ? Y a-t-il un décalage entre nos actions de la Fédération et l'attente de ses chasseurs ? Toutes ces questions, et bien d'autres, méritent notre attention et nous obligent à nous interroger sur les actions que nous devons développer demain pour garantir le maintien notre activité et permettre aux générations futures de venir découvrir et pratiquer la chasse. Je ne pense pas que notre activité soit remise en cause dans un avenir proche ; en revanche je suis certain que nous ne devons pas nous cacher : nous devons nous assumer en tant que chasseurs et aux yeux de toute la société. Il nous faut nous créer une véritable identité, mais pas seulement construite avec l'image du chasseur gestionnaire que nous sommes, mais aussi en assumant ce que nous sommes. Maintenant les cartes sont dans nos mains. Sur la base du bilan de PACTE, nous allons construire notre projet associatif. Notre travail est d'apporter des réponses à ces questions qui nous sont posées par les sociologues de PACTE. Ce sont ces réponses qui nous permettront de construire notre projet associatif qui vous sera présenté lors de l'Assemblée générale de 2017.

Avant de conclure ce rapport moral, un petit mot sur les conséquences de la loi NOTRe sur la fusion des nos instances cynégétiques qu'elles soient départementales ou communales, au travers des ACCA. Concernant votre Fédération Régionale des Chasseurs de Rhône-Alpes, sachez que la fusion avec la FRC Auvergne devrait être effective au 1^{er} juillet 2016. L'ensemble des Fédérations Départementales des Chasseurs y travaille d'arrache-pied depuis novembre 2015. Votre Fédération de l'Isère y travaille beaucoup avec son Directeur et sa chargée de communication. L'ensemble des Fédérations, qui se réunissent à raison d'une réunion par mois, et moi-même, avons grand plaisir à voir naître une nouvelle Fédération Régionale des Chasseurs Auvergne Rhône-Alpes pleine d'ambition car nous en avons grand besoin. N'oublions pas que la Région Auvergne Rhône-Alpes est après l'Ile-de-France la deuxième région française en termes de poids économique et démographique, et pour nous chasseurs elle compte 136 000 pratiquants. Les ACCA sont elles aussi concernées par la fusion : la loi biodiversité qui devrait être entérinée par le gouvernement avant le début de l'été prévoit de ne plus rendre la fusion des ACCA obligatoire en cas de fusion de communes. Dans cette optique, sachez que la position de votre Fédération de l'Isère est d'encourager les ACCA concernées par une fusion de communes à s'engager dans ce processus de fusion. Nous ne souhaiterons pas que vous soyez mis à l'écart par une telle réforme sociétale. L'esprit des ACCA ce n'est pas cela : elles sont construites sur la notion de partage et non sur une forme de protectionnisme de clocher. Nous devons garder notre Fédération à ACCA obligatoire pour permettre à tout citoyen qui veut chasser de le faire à moindre coût, sans trop de contraintes et de garder notre chasse populaire.

Mesdames et Messieurs, j'ai encore bien des choses à vous dire mais il me faut en terminer. Je tiens sincèrement à vous remercier, bénévoles de la chasse, à consacrer autant de temps à votre passion. Je remercie aussi toute l'équipe de mon Conseil d'Administration, et surtout mon équipe technique et administrative, tous les employés de la Maison de la Chasse qui ont préparé cette belle Assemblée générale.

Nous avons le plaisir d'accueillir Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président du Conseil Départemental et Député. Je le remercie chaleureusement de sa présence. Avant de lui passer la parole j'aimerais faire état des très bonnes relations que nous avons avec le Conseil Départemental de l'Isère, depuis plus de 10 ans. Il nous accompagne financièrement dans le développement de nombreuses actions, mais aujourd'hui et dans le moment difficile que nous avons vécu suite à l'accident de chasse mortel de cette saison, le Conseil Départemental, sous la Présidence de Monsieur BARBIER, s'est avéré être un partenaire qui a fait preuve de compréhension et d'engagement à nos côtés. Pour cela je vous remercie Monsieur le Président, au nom de tous les chasseurs du département. Nous souhaiterions que nos relations se poursuivent dans ce sens mais aussi que notre collaboration future puisse donner naissance à un partenariat axé sur la formation de nos jeunes chasseurs via une éventuelle Ecole de chasse, ainsi que sur une réelle prise en compte des obligations des chasseurs à procéder à la régulation des espèces de grand gibier là où le Conseil Départemental est gestionnaire de l'espace. Il devient important que nous puissions intervenir pour maintenir cet équilibre. Je vous suis sensible à cela et nous avons pu constater de grandes avancées dans ce sens sur les espaces naturels sensibles, en collaboration avec la Préfecture. Il nous reste un cas d'actualité avec le développement du cerf dans les départements qui concernent le domaine de la grande cabane, propriété du Conseil Départemental, sur les hauts plateaux du Vercors mais qui, j'en suis certain, sera pris en compte dans un avenir proche. Je vous remercie de m'avoir écouté et je vous souhaite une bonne assemblée générale 2016.

Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je vous offre ce temps de parole. »

M. Jean-Pierre BARBIER

« Bonjour à toutes et à tous, merci à vous Monsieur le président et à votre bureau pour votre invitation. Permettez-moi de saluer les élus ici présents : Monsieur Yannick NEUDER, Président de Bièvre Isère Communauté et vice-Président à la région Rhône-Alpes Auvergne ; Madame Marie-Thérèse LAMBERT, ma suppléante et Conseillère Régionale. La Région est représentée ce matin à votre Assemblée générale et je crois que c'est aussi un signe important. Je vais également saluer Madame BLIGNY, représentant la DDT et Monsieur le Préfet de l'Isère ; sans oublier bien-sûr les Présidents des ACCA et puis les

Administrateurs et vous toutes et vous tous qui êtes présents ce matin. Inutile de vous cacher que je suis très heureux d'être avec vous ce matin. Il faut excuser Monsieur Fabien MULYK qui travaille au quotidien avec vous ; c'est aussi un chasseur passionné par la chasse. Il est chargé au niveau du Conseil Départemental des questions environnementales et vous savez qu'il a bien-sûr toute votre attention. C'est en tant que chasseur que je m'exprime ce matin et surtout en tant que député, et encore plus au titre du Président du Conseil Départemental, parce que ça me fait plaisir d'être devant une assemblée de personnes passionnées des plaines, des forêts, et de tout ce que nous comptons de paysages magnifiques en Isère, parce que c'est bien ce que vous êtes : vous êtes une assemblée de gens passionnés de nature. Au-delà de ça, et votre Président l'a évoqué, la Fédération de Chasse a des missions majeures : que ce soit en termes de gestion du gibier, que ce soit en termes de gestion des milieux naturels, que ce soit en termes d'information, d'éducation des publics différents, que ce soient les jeunes chasseurs ou les autres, de former au permis de chasser et bien sûr de défendre les intérêts des chasseurs, de gérer les procédures d'indemnisations des dégâts causés par les grands gibiers. Bref, tout un tas de responsabilités importantes qui demandent de la passion mais qui demandent aussi des compétences, je crois qu'on peut saluer le travail qui est fait par la Fédération, par ses élus bien-sûr mais aussi par tout le personnel de cette Fédération qui apporte un vrai plus au niveau du département de l'Isère. Pour ce qui me concerne, je vous l'ai dit, et vous le savez, pour moi la chasse a plusieurs intérêts : un intérêt écologique qui est évident, un intérêt social, et puis aussi, il faut le dire, un intérêt économique. Tout ce qui tourne autour du monde de la chasse fait tourner aussi notre économie, c'est pourquoi il faut préserver la chasse bien-sûr, mais au-delà de la préserver il faut aussi la développer. Et je crois que c'est une chose essentielle : il faut la développer si on veut demain continuer d'avoir une ruralité vivante, parce que la ruralité il faut la préserver mais il faut aussi la développer, l'entretenir. Et la chasse telle que vous la pratiquez, d'une manière démocratique, populaire, et bien elle participe à la défense de cette ruralité, tout en sachant, et ça a été rappelé aujourd'hui, que la chasse s'intègre dans un environnement qui devient de plus en plus compliqué, quand on parle du partage de l'espace. Aujourd'hui, le Département considère que les espaces naturels ne doivent pas être des lieux de sanctuarisation. Les espaces naturels appartiennent à tous et à tout le monde et à tous les acteurs traditionnels de ces milieux naturels, que ce soient les pêcheurs, que ce soient les chasseurs, que ce soient les agriculteurs. Ce que nous souhaitons en fait, c'est tout simplement ce qui se fait depuis des centaines d'années voire des millénaires : c'est remettre l'homme au cœur de la nature. Moi, j'insiste là-dessus tout en sachant et vous le savez, ça a été rappelé, que le chasseur n'est pas seul dans les milieux naturels : ramasseurs de champignons, joggeurs, vététistes, et d'autres, investissent les milieux naturels et on ne peut que s'en réjouir. Enfin, pour être chasseur et de Bécasse, qui n'a pas râlé le matin en arrivant dans le bois en s'apercevant que le bois avait été battu par une horde de ramasseurs de champignons. Parce que là aussi peut se poser la question des pratiques des ramasseurs de champignons qui viennent battre l'ensemble des bois de notre secteur et qui ramassent des champignons non pas pour faire un plat de champignons comme on avait l'habitude de le faire auparavant mais simplement pour en faire le commerce. Et enfin le chasseur de Bécasse que je suis a été vite ramené à la réalité car après il rencontrait les chasseurs de sanglier qui lui disaient d'aller plus loin car on perturbait aussi les pieds. Alors vous le voyez comme quoi, l'utilisation de l'espace, il faut aussi qu'on se le partage entre nous. Mais enfin, de toute façon, l'évolution elle est là et il faut vivre avec sans opposer les uns et les autres. Je crois que ce serait une grande erreur que de le faire, parce que en le faisant, et je vous le dis très simplement, le chasseur n'aura jamais le beau rôle donc il faut essayer de travailler en lien et il vaut mieux essayer de communiquer sur ce qu'est réellement la chasse. Le Département de l'Isère, et ça a été rappelé, le fait avec votre Fédération à deux niveaux :

- Le premier niveau c'est de vous accompagner dans ces actions, très directement, en étant partenaire. Nous souhaitons vraiment, Département de l'Isère, être partenaire de la Fédération de Chasse, et nous le ferons dans ce cadre de partage de l'espace sur plusieurs choses : les itinéraires relatifs aux sports de pleine nature, le Département les gère, et aussi le plan départemental des randonnées pédestres. Là nous avons une vraie action à avoir, dans la signalétique, dans des articles que l'on pourra faire passer sur *Isère magazine* et puis aussi des informations dans les lieux touristiques.

- Et enfin des actions de communication spécifiques que nous pourrions faire passer de la Fédération départementale de Chasse à tous les élus des territoires, parce qu'il faut informer.

Mais – vous le savez tous parce que vous êtes tous des chasseurs responsables – il n'en reste pas moins que le chasseur est un utilisateur particulier de l'espace naturel parce qu'il porte tout simplement une arme. Et malheureusement, on ne peut que déplorer – et je remercie le Président d'avoir pensé à observer une minute de silence – le dramatique accident qui a eu lieu le 10 octobre. C'est dramatique, mais néanmoins c'est un accident qui a eu lieu le samedi, alors dites-moi en quoi cela remet en cause la chasse le dimanche, cela n'a aucun sens : tous les prétextes mêmes les plus dramatiques sont bons pour essayer de remettre en cause la chasse et particulièrement le dimanche. Mais moi je vous le dis devant vous, le Département est formellement, est fermement opposé à toute mesure qui viserait à restreindre l'utilisation de l'espace et à faire en sorte que les chasseurs ne pourraient plus chasser le dimanche, je le dis très clairement et c'est une position que nous défendrons. Madame BLIGNY vous a exprimé le contenu du groupe de travail, moi je veux remercier le Préfet de l'Isère qui a réagi de cette manière, qui a associé l'ensemble des participants, qui a associé le Conseil Départemental de l'Isère et nous travaillerons bien-sûr dans ce groupe en plein partenariat. Je crois que ce groupe doit perdurer : il est important que nous continuions à discuter et à faire en sorte que, ensemble, nous puissions faire des propositions. Et d'ailleurs dès 2016, on aura des propositions très concrètes à faire sur une démarche expérimentale, due au Conseil Départemental et à votre Fédération, sur la cohabitation en milieu naturel et surtout pour qu'un lien se crée entre les chasseurs et les autres utilisateurs parce que c'est ça qui manque. Ce qui manque c'est la communication avec la volonté aussi d'aller plus loin dans le domaine de la sécurité. Je l'ai dit : les armes sont quelque chose de dangereux, je le sais, vous le savez. Donc il faut absolument qu'on arrive à créer une école de chasse pour que tout ceci puisse se concrétiser. Et c'est vrai, votre Président l'a évoqué : on peut envisager, et le Département pourrait mettre à disposition sur le site des espaces naturels sensibles des Écouges, un terrain à disposition afin de pouvoir – sur les communes de Saint-Gervais et La Rivière – vous permettre d'organiser ces formations de sécurité, parce qu'il ne faut pas opposer espaces naturels sensibles et chasse, il ne faut pas opposer protection de l'environnement et chasse. Et d'ailleurs je salue aujourd'hui la présence de Monsieur le Président du Conservatoire des Espaces Naturels, qui est avec nous aujourd'hui. Voilà ce que je peux vous dire sur l'action du Département. Et vous donner peut-être mon sentiment plus personnel ; je pense que vous l'avez déjà compris à quelques mots près : les débats sur la pertinence de la chasse n'ont aucune valeur. Aujourd'hui il y a 1 200 000 chasseurs qui détiennent le permis de chasse. La chasse arrive en deuxième position des sports pratiqués par les Français, juste derrière le foot. La chasse, c'est quelque chose d'important dans notre pays, c'est une gestion – je le redis c'est important –, c'est une gestion responsable, c'est une gestion scientifique et puis c'est de l'environnement ; mais c'est aussi nos valeurs, nos traditions qui se transmettent de père en fils : quel père n'est pas heureux d'emmenant son fils à la chasse pour lui montrer la nature et un certain nombre de pratiques ? Donc ça, nous devons continuer à le faire. Et puis aussi, il faut le dire, si nous voyons du gibier – les gens sont toujours émerveillés de voir du gibier un peu partout – c'est aussi grâce aux chasseurs. Si les chasseurs n'étaient pas là il n'y aurait pas de gestion du gibier avec la prolifération de maladies sur le grand gibier, avec un certain nombre de choses, donc le chasseur participe à cette régulation et la chasse ne menace pas la survie des espèces. Il faut être clair : est-ce qu'un chasseur menace la survie des espèces ? Non, parce que tout ceci est encadré, tout ceci est régulé, alors disons-le une bonne fois pour toute : les chasseurs ne sont pas les ennemis de l'environnement et ils ont toute leur place dans cette société du XXI^e siècle, avec un certain nombre de réalités qui sont incontournables. L'environnement n'est le monopole de personne, il n'y a pas besoin d'avoir une carte dans un parti politique pour faire de l'environnement : l'environnement c'est l'affaire de tous, des chasseurs et de tous les élus et de tous les citoyens, parce que sinon ça ne pourra pas marcher. Vous y contribuez avec votre Fédération ; le Département, d'ailleurs, soutient l'ensemble des Fédérations qui se préoccupent d'environnement, avec un souci d'équité dans la répartition des deniers publics. Je le dis car en ce moment il y a un peu des remous sur les subventions accordées par le Département aux associations et particulièrement aux associations environnementales. Mais je le dis très tranquillement, il y a trois Fédérations : la Fédération de Pêche, la Fédération de Chasse, et il y a une Fédération

d'Associations Environnementales. Aujourd'hui le Département de l'Isère distribue 50 000 € à chacune de ces associations. Pour certaines ça ne fait pas de changement – la chasse et la pêche –, et c'est un effort budgétaire dans ces climats un peu difficiles budgétairement ; pour les associations environnementales, oui, ça change un peu parce que ça passe de 200 000 à 50 000, mais ça c'est l'équité. Ça s'appelle la gestion des deniers publics et moi je suis attaché à ça. Bien, vous l'avez compris, la réalité c'est que les chasseurs, pour moi, ne doivent pas être la cible permanente surtout lorsque les attaques sont injustifiées. La politique de la chasse s'intègre complètement dans la ruralité. La chasse, histoire de nos territoires, maintient nos traditions, je vous l'ai déjà dit, mais au-delà de tout ça, elle n'a pas que des amis, vous l'avez constaté, et ce qui a été évoqué sur les évolutions législatives n'est pas faux. Je dois vous le dire, aujourd'hui les débats à l'Assemblée nationale, du dire des plus anciens qui étaient là dans les années 2000, ne vont pas dans le bon sens. Et c'est pour cela que je crois qu'il est important que vous vous mobilisiez. On l'a vu à plusieurs reprises pour la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt en 2014 : il a fallu toute la pression des parlementaires, et particulièrement de mon groupe pour que les chasseurs soient intégrés au groupe de travail. Ils avaient été complètement écartés alors que les chasseurs sont utilisateurs de la forêt, sont utilisateurs comme les autres des espaces naturels. Le projet de loi de biodiversité : tout le monde est pour la biodiversité ! Qui pourrait s'opposer aujourd'hui à la biodiversité, à une gestion intelligente de l'environnement ? Personne. Par contre, quand vous voyez que cette loi reçoit en permanence des amendements de plus en plus contraignants sur la chasse, avec des amendements qui demandent la fermeture de la chasse le dimanche, avec des amendements qui demandent l'arrêt de chasse traditionnelle, avec des amendements qui demandent l'arrêt de la chasse aux blaireaux sous terre : est-ce que ces chasses traditionnelles, est-ce que la chasse du dimanche menacent la biodiversité ? Non ! À aucun moment. Donc vous le voyez : nous sommes bien comme dans les années 2000 et comme avec les lois Voynet, sur une volonté de venir sur une loi qui serait une loi anti-chasse. Les chasseurs sont une cible. Sachez que des textes ont été votés il y a quelque mois en arrière et personne n'y a fait vraiment attention. Ils concernaient la bien traitance animale. On commence à subir ça dans les abattoirs, et ceux-ci sont de plus en plus sous pression. Quand vous abattez une bête, forcément ça se passe comme un abattage, voilà c'est comme ça. On le fait dans les meilleures conditions mais ça reste néanmoins un abattage. C'est ce qui progresse de plus en plus, et ma crainte c'est qu'avec la bienveillance et la volonté de surveiller tout ça, que demain on transmette ces notions au gibier sauvage et que la chasse soit une nouvelle fois mise en accusation. Et puis, pour terminer sur les sujets d'inquiétude : bon nombre de chasseurs sont aussi tireurs ; la proposition de loi européenne qui aujourd'hui est en cours d'examen et qui a été proposée, à l'initiative de la France, par le Ministre de l'Intérieur Bernard CAZENEUVE, sur la détention des armes – permettez-moi de vous le dire très tranquillement : c'est la plus grande stupidité qu'on ait pu faire depuis des années. Est-ce que sous prétexte des attentats du Bataclan, on va aller réguler l'achat des armes de chasse pour les chasseurs, pour les tireurs ? Et enfin on se moque de qui ? Ce sont des armes de guerre qui proviennent d'un trafic. En ce qui me concerne, je n'ai jamais vu une personne faisant un attentat aller acheter un fusil Kalachnikov dans l'armurerie du coin. Ça n'a aucun sens ! Mais comme à chaque fois qu'il y a un problème, et bien on se retourne vers les personnes qui respectent la loi, vers ceux qui pratiquent un sport de loisirs et qui aujourd'hui ne bénéficient peut-être pas du politiquement correct. C'est pour ça que moi, en ce qui me concerne, je souhaite l'affirmer : la chasse, les sports de tirs font partie de nos traditions, font partie de la ruralité, font partie de notre économie. Mesdames, Messieurs, chasseurs : soyez fiers de votre passion et soyez fiers de votre sport, soyez fiers des traditions que vous véhiculez : Vive la chasse et vive l'Isère ! »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Monsieur le Président. Maintenant je laisse la parole à Monsieur Michel MERAUD qui va vous présenter le rapport d'activité. »

M. Michel MERAUD :

« Mesdames et Messieurs, je vais vous présenter sommairement le rapport d'activité en détaillant les diverses tâches par services et en comparant les volumes d'activité.

On commence par le Service administratif : la gestion administrative et financière reste bien entendu la mission principale du Service. L'activité générale du Service est consacrée à

parts égales à l'accueil, au guichet unique, à la gestion des plans de chasse et aux inscriptions aux permis de chasser. À cela s'ajoute la comptabilité qui est un poste à 80 % du temps de travail.

Guichet unique :

- Évolution du nombre de chasseurs sur cinq ans : vous avez le détail, pour 2015-2016. 17 795 permis ont été validés. Les validations nationales s'élèvent à 2 010, les permis 38 départementaux à 15 338, les validations nouveaux chasseurs à 378 ;
- Évolution de la perte des chasseurs sur cinq ans : en 2015 en France la perte a été de 2,32 % ; par chance en Isère, notre perte n'est que de 1,52% ;
- Détail des validations : vous remarquerez que les validations par Internet sont en progression ainsi que les assurances individuelles. Les nouveaux chasseurs, les timbres nationaux et les carnets bécasses restent stables ;
- Évolution des timbres grand gibier : nous avons perdu cette année 171 timbres grand gibier départementaux ; par contre au niveau national nous avons relevé cette année en Isère 2 323 permis nationaux, soit une augmentation de 48 permis par rapport à 2014.

Service Administratif :

- Vous avez en détail les jours par mission ; c'est la répartition du temps de travail du Service. À noter le succès d'une quatrième permanence pour les plans de chasse qui a eu lieu sur Gières ;
- Activité comptabilité : il y avait 528 ACCA adhérentes, 154 chasses privées, et il y a eu 730 contrats de service signés, délivrés en 2015 ;

Service Environnement :

- Répartition du temps de travail par grandes missions : l'animation des Pays Cynégétiques, l'application des politiques départementales par espèces, le soutien aux missions communication et environnementales représentent les deux tiers de l'activité du Service. Les formations, les missions subventionnées par le Conseil Général ou par la Région Rhône-Alpes, l'animation du Pôle indemnisation dégâts et la Cartographie représentent le dernier tiers restant ;
- Mission du service environnement (en exceptant le permis de chasser) : vous avez les détails des activités des cinq techniciens qui ont travaillé sur les formations et les examens, ça représenté 1 605 heures en 2015, elles étaient de 1 850 heures en 2014. Les formations et examens ont été répartis sur 40 journées ;
- Nombre de candidats reçus : la courbe progresse. Le taux de réussite en 2015 est de 75%. Il faut féliciter nos techniciens, nos formateurs : en 2014 ce taux n'était que de 71%. À noter que nous nous situons dans les deux meilleures Fédérations pour la formation. À noter également une augmentation de 10% d'inscrits en 2015 ;
- À l'exception des formations liées au permis de chasser, les formations dispensées aux chasseurs représentent 231 heures soient 34 jours, répartis en 23 jours de formation et 11 jours de préparation. Depuis 2008 le Service environnement dispose d'un quota de 30 jours dédiés à ces formations qui figurent sur les catalogues que vous recevez chaque année ;

La Cartographie :

- le temps passé à la cartographie en 2015 est 780 heures. L'année dernière il était de 1 518 heures parce qu'on avait pas mal de dossiers techniques sur les ACCA – notamment les parcours de comptage lièvres à revoir ; on a eu beaucoup de travail l'année dernière ;
- Détail des comptages : investissements humains en 2015 bien supérieures à 2014, 754 heures au lieu de 330 heures. C'est dû au doublage des comptages cerfs et comptage lourds chamois ainsi que sur les nombreuses sorties sur le comptage du petit gibier montagne dû à une mauvaise météo qui nous a imposé des temps supérieurs de comptage. Comptage par groupes d'espèces ; petit gibier de montagne : le temps de travail est tributaire de la météo. Le grand gibier : besoin supérieur en 2015, dû au doublage des comptages cerfs. Pour les petits gibiers de montagne l'investissement des techniciens est maintenant très allégé, c'est un soutien simplement car vous êtes performants et autonomes pour vos comptages locaux ;

Pôle Dégâts :

- le traitement administratif des dossiers d'indemnisation et la diffusion des bilans représente 55% de l'activité du technicien. À noter qu'en 1994, il ne représentait que 51%. Répartition du temps du technicien Rémi BELMONT. Nombre de dossiers traités d'indemnisation : 587 soit 14% de plus qu'en 2014. Néanmoins, le temps de travail du technicien a diminué de 7%, soit une amélioration. Ce net gain de travail a permis de renforcer l'activité sur les autres secteurs du Service environnement ;

Pôle Projet :

- les missions subventionnées par le Conseil Départemental de l'Isère ainsi que la Région Rhône-Alpes ont représenté 2 043 heures ; elles étaient seulement de 1 465 en 2014. Vous pouvez constater que nous avons de plus en plus de missions subventionnées ;

Pôle Communication :

- la répartition des tâches est à peu près identique à l'année dernière. Durant cet exercice 2014-2015, le pôle communication s'est encore investi dans les opérations « un dimanche à la chasse ». Cela représente 16% de l'activité, contre 7% la première année. Nous sommes, de fait, dans les bons élèves au niveau national pour les opérations nationales « un dimanche à la chasse ». L'activité Salon a été également doublée avec les préparatifs et la première tenue d'un Salon Sécurité au Parc Naturel des Chambarans. L'activité liée à *Info Chasse* se stabilise ;

Suivi Juridique :

- vous avez les différents types de procédures que ce soient les timbres-amandes ou les rapports de timbres-amandes et de procès-verbaux. En 2015 : 74 procédures réparties en 26 PV et en 48 timbres-amandes pour 89 contrevenants. Suivis juridique : les types d'infractions relevées concernent le schéma, les plans de gestion, ainsi que les plans de chasse. Ce volume représente tout de même 40% des procédures.

Implication constante de vos élus et de nos personnels : vous constatez que nos efforts sont toujours aussi nombreux. Au sein de la Fédération régionale, notre Fédération s'est aussi mobilisée pour préparer les échéances de la réforme territoriale. Elle entend peser sur la nouvelle organisation régionale cynégétique Auvergne Rhône-Alpes.

Messieurs les Présidents, merci pour votre écoute, pour vos engagements à nos côtés dans la défense de la politique fédérale. Je vous remercie de votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

Merci Michel pour ce rapport d'activité. Je passe maintenant la parole à Mme Danielle CHENAVIER trésorière de la FDCI.

Mme Danielle CHENAVIER :

« Bonjour à tous. Je vais vous présenter la synthèse du budget réalisé 2014-2015. Le détail de toutes les lignes comptables ont été remises à chaque détenteur avec les bulletins de vote. Nous allons simplement regarder le tableau collecteur. Cet exercice, il présente un total des charges de 2 024 832 et un total des produits de 1 929 827, soit un déficit de 95 007. Ce déficit était prévu puisque lors du prévisionnel nous avons averti que l'équilibre se ferait avec une partie de l'excédent de l'année N-2 soit en clair par une reprise sur nos réserves antérieures. Un point positif tout de même pour ce budget, c'est la baisse des charges, une économie de 80 000 €. Les produits malheureusement sont en nette diminution également, surtout dans le secteur des subventions : -180 000. Le pourcentage de la masse salariale par rapport à l'ensemble des charges est de 47 % avec un contingent de CDD nettement inférieur aux années précédentes. Sur le compte d'exploitation on voit que depuis deux ans nous sommes en déficit. L'année dernière ce sont les produits financiers qui nous ont permis d'avoir un bilan positif.

Nous savions que cette année sans ces revenus nous serions déficitaires. Mais le Conseil d'administration s'était tout de même positionné sur le maintien d'un timbre à 71€, donc sans augmentation : c'était une façon de faire profiter les chasseurs de la bonne gestion de la Fédération. Ce sera encore le cas pour l'exercice qui est en cours. Nous voyons ici l'évolution de nos bilans depuis cinq ans : le déficit de cet exercice, en rouge, prévu par nos estimations est compensé dans nos réserves par les bilans positifs des années antérieures.

Un petit point sur nos réserves financières : si on enlève le déficit de 95 006, elles s'élèvent à 2 835 441€ et représente environ un exercice et demi d'avance. Si on considère les bilans actifs et passifs au 30 juin 2015, on voit que la valeur de notre Fédération s'élève à 3 533 068€.

Voilà pour le budget réalisé ; nous allons passer au budget prévisionnel 2016-2017. Compte-tenu de la perte des chasseurs et d'un bilan N-2 déficitaire, malgré un volume des charges maîtrisé et des missions subventionnées qui nous permettront de financer une partie de notre masse salariale, le prévisionnel 2016-2017 prévoit une augmentation du timbre fédéral et des cotisations territoriales. Deux choix vous sont proposés ; ce sont deux choix politiques ; avec la première proposition nous choisissons de taxer davantage les territoires avec 3 centimes d'augmentation à l'hectare, de 0,15 nous passons à 0,18 et un peu moins les chasseurs trois euros d'augmentation sur le timbre fédéral, nous passons de 74 pour 71€. Avec la deuxième proposition c'est l'inverse : on taxe un petit peu moins les territoires avec simplement 1 centime d'augmentation à l'hectare pour les territoires mais quatre euros pour le chasseur. Donc avec un timbre à 75€ et une taxe au territoire de 0,16 à l'hectare. Le contrat de service dans les deux propositions est à 106€. Ces deux propositions seront donc soumises au vote de cette assemblée et c'est vous qui choisirez. Avec les deux formules proposées nous équilibrons le budget prévisionnel pour 2016-2017 à 2 084 348€ ; nous prévoyons également des subventions à la hausse compte-tenu des demandes qui ont été faites auprès des diverses institutions dont la répartition vous est montrée avec la diapo suivante. Nous avons déposé des dossiers auprès du Département, de la Région, de l'État, et de l'Europe. Et je vous en laisse découvrir le montant dans le tableau. La masse salariale est toujours maîtrisée avec 47 % du volume général des charges. Nous maintenons une politique d'économie. Depuis deux ans l'*Info Chasse* est gratuit pour tous les chasseurs, nous n'y reviendrons pas. C'est une volonté forte du Conseil d'administration, mais dans la mesure où il est gratuit vous comprenez qu'il nous faut économiser sur ses coûts de fabrication et de distribution. Sa forme va donc changer mais son contenu restera le même. Le partenariat avec le *Dauphiné Libéré* amènera une diminution des coûts et une économie de 28 000€. En ce qui concerne les charges en amortissement : elles restent stables malgré le renouvellement du parc voiture, du matériel informatique, les aménagements effectués sur le bâtiment de la Maison de la Chasse ou sur le site du permis de chasser. Les perspectives : le principal axe de travail de 2016-2017, ce sera d'une part, de construire parallèlement au budget de fonctionnement un budget d'investissement qui accompagnera les choix politiques de la Fédération. D'autre part, d'avoir une vision à long terme de nos finances. Jusqu'à maintenant nous construisons des budgets prévisionnels sur un an ; il s'agit maintenant de prévoir pour 5 ans, 10 ans, 15 ans... en intégrant tous les paramètres fluctuants, c'est-à-dire la baisse des chasseurs, les placements financiers, l'évolution de la masse salariale, les investissements, afin de calculer au plus juste et d'une façon équitable chaque cotisation.

En conclusion, je voudrais vous dire que la pérennité de notre activité qu'est la chasse passe aussi par une vision lucide et constructive de notre gestion financière. Je vous remercie de votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Danielle. Monsieur Jean-François José nous présente le budget dégâts. »

M. Jean-François JOSÉ :

« Bonjour à tous. Budget dégâts, en premier lieu je vais vous présenter le budget réalisé puis le budget prévisionnel.

Budget dégâts : résultat déficitaire par rapport à l'année 2014-2015 de -30 552 €. Bien sûr dû aux dégâts plus importants qui ont été réalisés. Ensuite, le budget réalisé 2014-2015 : le total des charges est de 791 365€ et le total des produits est de 760 813, donc un résultat négatif de 30 552. Le nombre de timbre grand gibier étant de 13 772, et le nombre de bracelet plans de chasse de 10 688. Le budget réalisé en 2014-2015, pour rendre compte des écarts en charge avec la N-2 : l'indemnisation des dégâts +154 067, frais d'estimateur +11 666 et la protection +33 866. Plus de dégâts, ce qui entraîne automatiquement une

augmentation des frais d'estimation, et en plus nous avons accru une politique de protection : fourniture de matériel aux ACCA comme chaque année, aide à la protection sur les protections, 40€ par hectare et la protection des cultures maraîchères et pépinières sous convention. On donne du matériel aux maraîchers et aux pépinières à condition qu'ils nous signent une convention et que pendant 5 ans, ils s'engagent à ne plus faire de déclarations de dégâts. L'évolution du montant des dégâts : en sangliers vous avez les chiffres ; les dégâts cervidés représentent environ un tiers du montant des dégâts. Vous voyez quand même que par rapport aux conventions que l'on avait signées pour les cervidés, il y a une nette baisse des dégâts puisque les maraîchers et les pépinières ne font plus de déclarations, mais uniquement pour les lieux où des protections ont été mises en place. L'évolution du bilan financier sur cinq ans : en 2013-2014 il y a eu un gros excédent qui n'a malheureusement pas duré puisqu'en 2014-2015 nous sommes de nouveau en déficit. C'est une situation que nous ne pourrions pas retenir parce que, comme toutes les années, on est vraiment encore juste cette année ; on croyait avoir un peu d'avance et finalement les déclarations de dégâts arrivent de façon assez importante en ce moment. L'évolution des réserves : on a actuellement 47 942€ d'avance financière, ce qui n'est pas suffisant ; si jamais il arrive un gros pépin, on sera embêté.

Pour le prévisionnel budget 2016-2017, tout d'abord vous pouvez voir que la perte du timbre grand gibier s'élève à 58 245 ; c'est-à-dire qu'il aurait fallu augmenter toutes les années jusqu'à maintenant pour avoir juste cet équilibre : 4,16 € par timbre grand gibier. Vous voyez on a perdu 183 en 2015 en timbre grand gibiers, il faut savoir qu'on a perdu 240 permis. Donc c'est un peu lié quand même. Pour le budget prévisionnel 2016-2017 quand on a instauré la responsabilisation, on vous avait dit qu'on mettrait deux prix du timbre, ce qui nous permettrait d'avoir une réserve et d'éviter au pire la mise en place de la responsabilisation. Cette proposition vous allez la voter tout à l'heure. Le prix du timbre grand gibier : 34€ pour un nombre de timbre de 13 390, l'objectif des recettes sera de 450 260 et le montant des dégâts provisionné de 574 420. Deuxième proposition, le timbre à 39 €, et vous voyez que ça nous permettrait d'avoir un budget provisionné total de 641 370. Maintenant le tableau prévisionnel de 2016-2017 avec les deux options : 831 810 pour le timbre à 34€ et 898 760€ pour le timbre à 39€. Le total des produits de 831 000 et ça s'équilibre. Le prix des bracelets : on a augmenté uniquement le prix du bracelet chevreuil de plus de trois euros. Le reste des bracelets reste les mêmes. L'augmentation des trois euros pour les chevreuils c'est uniquement pour les dégâts sur les maraîchers qui nous coûtent extrêmement cher. Par contre aucune augmentation sur le cerf suite à une forte augmentation des attributions sur l'espèce en 2014-2015. »

Mme Danielle CHENAVIER :

« Avec Jean-François, suite à la présentation de nos budgets respectifs, nous avons tenu à vous dire quelques mots ensemble : *Tous deux, nous ne sommes ni des personnages politiques, ni des gens rompus aux affaires mais simplement des chasseurs comme vous. On nous a confié la trésorerie de notre Fédération. Ce travail fastidieux et ingrat, nous l'accomplissons avec rigueur, honnêteté et simplicités en ayant toujours en tête l'intérêt des chasseurs. La baisse du nombre des chasseurs nous oblige en plus de faire des économies à revoir le prix des différents timbres et taxes. Nous avons énormément travaillé tous les deux sur les prévisionnels que nous vous avons présentés. Et le difficile exercice d'équilibrer les comptes avec la moindre augmentation du coût pour les chasseurs a pesé lourdement dans notre réflexion. Les salariés de la Fédération, les experts-comptables, le commissaire aux comptes, les membres de la commission des finances, nous ont grandement aidés dans ce travail afin de vous présenter quelque chose de cohérent et d'acceptable. Le Conseil d'administration nous a soutenus dans nos démarches. Nous les remercions tous. Les finances de la Fédération ne sont pas en danger pour l'instant, mais il est impératif d'anticiper sur l'avenir, c'est notre devoir. Nous avons essayé au travers de différentes propositions de préserver une équité pour tous nos territoires et modes de chasse et de vous laisser le choix entre deux formes politiques de financement : soit taxer davantage le chasseur individuel directement ou soit impacter plutôt les détenteurs. Par le vote, c'est vous qui choisissez, et nous faisons confiance à votre jugement. Nous vous remercions de votre attention. »*

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Nous allons passer au rapport financier de Monsieur FABRE, présenté par Danielle. »

Mme Danielle CHENAVIER :

« Monsieur FABRE, notre expert-comptable, est parti en urgence avec S.O.S. Médecin cette nuit et n'a pas pu nous transmettre ses commentaires sur le budget de la Fédération. Nous avons ses tableaux ; je vais avoir la tâche délicate de le relayer sur cette présentation. Je ne pourrai pas faire ses commentaires bien évidemment, je pourrai simplement découvrir les tableaux et lire avec vous les chiffres qu'il nous a transmis. A savoir que cette présentation par rapport aux deux présentations des trésoriers, c'est la présentation des deux comptes globalement, c'est pourquoi vous ne retrouvez pas les mêmes chiffres, mais c'est l'addition des deux en fait.

Donc premier tableau c'est l'exercice 2014-2015 ; le déficit est de -125 557€, les produits de 2 690 639€, les charge de 2 816 197€.

Les produits d'exploitation : 2 631 355€ avec un chiffre d'affaire de 139 742€. Montants des subventions : 169 855€. Reprise sur amortissement : 76 558€. Autres produits : 2 219 270€.

Produits et charge d'exploitation : charge d'exploitation de 2 783 225€, achat de marchandises : 639 941€, autres achats de 864 001€, impôt et taxe de 69 448€.

Résultat d'exploitation : -151 870€.

Produits et charges d'exploitation. Produit financier : 55 363€. Charges financières : 5 093€. Résultat financier 50 270€.

Patrimoine : évaluation du financement de l'actif immobilisé. Actif net : 1 011 520€ brut. Capitaux permanents : 3 114 430€, soit un fond de roulement de 2 102 910€. Évaluation du besoin de financement de la Fédération. Actif d'exploitation : 185 686€. Dettes d'exploitation : 803 736€, soit un besoin de fond de roulement de 618 050€.

Merci de votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Monsieur JOLY, Commissaire aux comptes. »

Mr Philippe JOLY :

« Mesdames, Messieurs, bonjour. Je vais vous faire lecture de mes rapports de votre Fédération sur l'exercice clos le 30 juin 2015. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et votre Conseil d'administration. Il m'appartient sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne présentent pas d'anomalies significatives. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Je certifie que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice. Pour les justifications, je porte à votre connaissance les éléments suivants : faisant suite à l'action en justice relative à la Maison de la Chasse, la provision pour litige a été maintenue sur cet exercice à hauteur de 20 500 € pour tenir compte de travaux de mise en normes complémentaires. Je rappelle qu'une provision pour départs retraite des salariés a été calculée comme à chaque exercice à hauteur de l'indemnité conventionnelle pour permettre à la Fédération des chasseurs à faire face à ses engagements. Cette provision s'élève au 30 juin 2015 à 90 693€. J'ai également procédé à la révision du compte d'exploitation prévisionnel ; les éléments et estimations retenus m'ont semblé pertinents et cohérents. Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports de gestion du Service général et du Service dégât ainsi que dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. Pour le rapport spécial qui parle des conventions, il m'appartient de vous communiquer sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission. J'ai

été avisé des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration. Administrateur concerné : Monsieur MERAUD Michel ; votre association a payé des honoraires pour un montant de 313€ à Maître Bernard MERAUD Bernard, avocat pour frais de procédure, qui est le frère de Monsieur Michel MERAUD secrétaire de la Fédération. J'ai été informé que l'exécution de la convention suivante déjà approuvée par l'assemblée au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé ; il s'agit de l'indemnité forfaitaire de 750€ par mois qui a été versée à votre Président sur cet exercice, montant identique au précédent exercice. Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention. »

Mr Patrice SIBUT :

« Bonjour à tous, simplement pour vous dire que vous allez procéder au 2^e vote de cette matinée. Neuf questions vous sont soumises, respectez bien les consignes qui vous ont été données au travers des différents courriers qui vous ont été transmis. Monsieur Michel MERAUD va vous annoncer le résultat des élections du renouvellement des membres du Conseil d'administration. »

Mr Michel MERAUD :

« Il y a eu une élection de six administrateur. Je vais vous donner les résultats :
M. Alain BENEZET, qui se représentait : 10 500 voix, réélu ;
M. Alain BOIS : nouveau candidat, 10 371 voix, élu ;
M. Daniel REPELLIN : nouveau candidat, 10 664 voix, élu ;
M. Sylvain VIZZUTI : nouveau candidat, 10 602 voix, élu ;
M. Jean-Louis DUFRESNE : 10 390 voix, réélu ;
M. Jérôme BÉGOT : 10 495 voix, réélu ;
Félicitation pour ces 6 candidats. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Avant de redémarrer avec le travail des commissions, il y a trois nouveaux administrateurs qui ont été élus ce matin, j'ai demandé à Sylvain VIZZUTI, Alain BOIS et Daniel REPELLIN, nouvellement élus de se présenter rapidement. »

M. Sylvain VIZZUTI :

« Bonjour, Sylvain VIZZUTI, nouvellement élu, futur administrateur du Pays 7. Trièves / Pays de la Gresse, je suis actuellement président de l'ACCA de Saint Baudille et Pipay »

M. Alain BOIS :

« Mesdames, Messieurs, je m'appelle Alain BOIS, j'habite la Murette, c'est à coté de Voiron. C'est avec fierté que je viens d'être élu en tant qu'administrateur du secteur N°4. Je voudrais remercier Georges TRIPIER-MERLIN, à qui je succède. Car il a fait beaucoup de travail à la Fédération et j'aimerais en faire autant que lui et j'espère y arriver. Ce que j'aime le plus c'est la convivialité entre chasseurs et surtout l'amitié. Je vous remercie de votre amabilité et je vous dis : à bientôt. »

M. Daniel REPELLIN :

« Bonjour à tous, Daniel REPELLIN, représentant du pays Vercors N°6, tout d'abord je tenais à vous remercier pour vos suffrages. Sachez que je serais à l'écoute du monde de la chasse et surtout de vous les chasseurs. Encore merci et au plaisir de vous rencontrer sur le terrain parce que je pense que c'est là qu'on se doit de faire nos armes. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci à vous trois et félicitations. Je rappelle quand même que les trois anciens administrateurs qui ont décidé d'arrêter, arrêtent leur fonction le 30 juin. Donc maintenant, nous allons travailler en deuxième partie avec les Commissions. On commence avec la Commission Environnement, avec Jean-Marc ROCHETTE. »

M. Jean-Marc ROCHETTE :

« Mesdames, Messieurs, bonjour. À travers cette intervention je vais vous évoquer brièvement les travaux menés par la Commission Environnement en 2015, ainsi que les axes de travail pour l'année 2016. Concernant la vie faune migratrice, et plus particulièrement la bécasse des bois, nous avons organisé un colloque le 13 novembre dernier, avec pour axe majeur la restitution de l'ensemble des travaux menés depuis 15 ans. Autant en Russie avec l'équipe moscovite et l'ONCFS en Isère. Ce colloque a été une grande réussite : plus de 150 participants, chasseurs et partenaires institutionnels et associatifs. Je souhaite d'ailleurs, au nom de la FDCI, remercier tous les chasseurs ayant fait le déplacement ainsi que François GOSSMANN en charge du réseau bécasse à l'ONCFS, le Département de l'Isère qui a contribué financièrement à hauteur de 65% pour la réalisation de ce colloque, et notamment Monsieur Jean-Pierre BARBIER, Président, ses vice-Présidents Fabien MULYK et Robert DURANTON. Je voudrais également remercier le Club National des Bécassiers et Bécassiers de France qui sont intervenus communément et bien-sûr toute l'équipe technique de la Fédération pour son travail de qualité. Une plaquette d'information faisant état des connaissances acquises depuis 15 ans est disponible à la Fédération.

L'habitat du petit gibier de plaine : la Commission Environnement a fait de la haie et des CIPAN, les deux enjeux majeurs depuis le renouvellement du schéma départemental en 2012. Les plantations de haies se poursuivent annuellement sur un bon rythme, notamment grâce à la participation financière du Département, à hauteur de 40% en 2015. Un nouvel appel à projet sera lancé cet été ; espérons que la barre de 40 kilomètres sera franchie en 2016. Les CIPAN quant à eux ont toujours autant de succès : le don de semences sera reconduit cette année pour un objectif identique à 2015, soit 500 hectare. Vous recevrez courant mai toutes les informations utiles. Enfin je vous rappelle que le plan de développement des territoires, catalogues d'actions subventionnables, pour l'aménagement de votre territoire est toujours accessible sur notre site internet.

Le tir à plomb du chevreuil : nous avons annoncé lors des réunions préparatoires à l'Assemblée Générale que le Conseil d'administration de la FDCI a mandaté le groupe de Grand gibier de la FDCI pour mener une réflexion sur ce tir à plomb. Il sera mis en application dès l'ouverture prochaine sur une zone test très particulière. La zone choisie est non loin d'ici, sur le plateau de Louze – Vallée du Rhône-Roussillon –, qui présente un contexte opposé au tir à balle : forte urbanisation, réseau de routes et de chemins très dense, fréquentation importante, absence de relief, sol composé de galets. Sept ACCA sont concernées, sur une partie seulement de leur territoire et sont bien-sûr favorables, tout comme les partenaires de la FDCI. L'objectif à terme n'est pas de généraliser le tir à plomb du chevreuil mais bien de répondre à un besoin très spécifique dans tous les aménagements liés à la sécurité du tir à balle ne suffisent plus. Nous vous tiendrons informés des résultats relevés sur la zone test et de la suite qui sera donnée.

Pour le petit gibier de montagne, chaque année nous nous attendons à des attaques de la LPO en ce qui concerne la chasse du petit gibier de montagne. Vous vous souvenez qu'en 2011 la chasse avait été fermée pour vice de forme. Le dernier arrêté d'ouverture et de fermeture de la chasse du petit gibier de montagne attaqué était celui de 2013. Le tribunal administratif a rendu son jugement qui nous est favorable. Non seulement les données produites par les chasseurs avec leurs partenaires dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de montagne ont été reconnues mais également les modalités de chasse conservatrice proposées par la Fédération des chasseurs, ainsi que les actions de gestion des milieux naturels. Cependant, malgré cet avis favorable, nous devons poursuivre nos efforts pour disposer de données encore plus justes, harmoniser à une échelle régionale si nous voulons encore dans les prochaines années chasser ce gibier. Un nouveau protocole de comptage aux champs du tétras lyre est lancé permettant d'actualiser des tendances d'évolution plus rapidement que tous les 10 ans. Nous allons soumettre au Préfet un prélèvement maximal autorisé pour le Black open par sociétés de chasse et par chasseur, à la demande d'ailleurs de la DDT.

Enfin nous allons engager l'écriture du nouveau plan d'action régionale tétras lyre, basé sur les conclusions du travail d'évaluation du précédent, tout en tâchant de répondre aux attentes du plus grand nombre : chasseurs, alpagistes, exploitants de domaines skiables, forestiers, administrations, etc.

Concernant l'arrêté d'ouverture, traditionnellement c'est le Directeur de la FDCI qui présentait en fin de l'Assemblée générale les modifications à venir de l'arrêté d'ouverture et de clôture de la chasse. Vu le peu de modifications cette année et afin de gagner quelques minutes, voici les deux modifications mineures qui seront apportées :

- un rappel sur l'interdiction de la chasse à la bécasse à la passée ; les horaires de chasse de novembre à février avait été supprimés l'année dernière ce qui avait généré quelques questions de votre part. La passée est un mode de chasse interdit par arrêté ministériel consistant à attendre la bécasse au lever ou à la tombée de la nuit, qui est bien différente de la chasse devant soi ;
- Et enfin, concernant le lagopède alpin, les indices de reproduction seront supprimés pour éviter toute incompréhension par les chasseurs. Ces derniers seront en revanche invités à consulter l'arrêté modificatif de septembre, suite aux décisions prises en CDCFS.

Voilà j'en ai fini, je vous remercie de votre attention et vous laisse dans les mains de Florian RODAMEL pour une intervention haute en couleur sur la Trame verte et bleue. Merci beaucoup. »

M. Florian RODAMEL :

« Bonjour à tous, donc une intervention haute en couleurs parce que je vais essayer de vous parler de la Trame verte et bleue, quelque chose qui va peut-être vous paraître un peu barbare. Alors la Trame verte et bleue, qu'est ce que c'est ?

C'est une démarche politique et d'urbanisme qui est sortie des Grenelles de l'Environnement 1 et 2 qui se sont faits à l'échelle nationale en 2007 et 2009. C'est quelque chose d'assez complexe qui a des implications dans le Code de l'environnement, dans le Code de l'urbanisme et dans d'autres Codes. Ce sont des démarches qui peuvent s'appliquer à l'échelle d'un pays comme la France ou à l'échelle d'une commune ou même à l'échelle d'un jardin d'un particulier. Ces démarches Trame verte et bleue, elle se concentrent sur toutes les espèces de faune et de flore, du scarabée au cerf en passant par les poissons, et en fait elles sont porteuses d'enjeux majeurs en terme d'écologie bien évidemment, en terme de paysage et en terme d'économie, d'urbanisme et de tout un tas de choses. Cette Trame verte et bleue c'est quelque chose de compliqué qui implique plein de choses à plein d'échelles différentes. Mais en fait c'est parti d'un constat simple, un constat qui a été fait il y a une vingtaine d'année par les scientifiques. En fait jusque-là, on estimait que pour préserver la biodiversité, il fallait préserver des espaces qu'on mettait sous cloche, et que grâce à cette technique on arriverait à préserver la faune et la flore de ces espaces. On s'est rendu compte en fait par des études que ça ne suffisait pas et que pour permettre le cycle de vie entier de l'animal ou de la plante, il fallait que ces réservoirs de biodiversité soient reliés entre-eux par des passages qu'on a appelés des corridors écologiques. Si on prend l'exemple de la bécasse : elle va passer une majeure partie de son temps dans les bois pour avoir une zone de quiétude et de protection. Mais si le bois n'est pas assez fourni en lombric, elle va devoir accéder à des prairies, prairie pâturée si possible pour avoir sa dose de nourriture. Donc pour cela, il va falloir qu'elle puisse passer du bois à la prairie, et si possible grâce à une haie pour être à couvert la plupart du temps et éviter la prédation. Voilà la logique « corridor écologique » qu'on applique à toute espèce et à tout espace. Le problème dans ces corridors écologique c'est souvent l'intervention de l'homme ; l'homme qui va modifier son milieu et l'uniformiser comme par exemple dans les grandes plaines agricoles où on se retrouve avec un milieu très uniforme et où les animaux ont du mal à se déplacer. L'homme qui va créer des infrastructures routières qui vont couper des corridors et qui vont entraîner de la mortalité sur les route et l'homme qui va urbaniser son milieu et qui donc va appauvrir le milieu et va aussi peut-être faire disparaître certaines espèces ou certaines population dans un secteur. En quoi ça concerne les chasseurs ? Ça concerne les chasseurs pour différentes choses à la fois parce que vous êtes un relais-terrain qui permet de faire des études poussées et qui permet de faire remonter de l'information que les gens

en centrale à Grenoble n'ont pas. Vous êtes aussi importants dans ces projets-là parce qu'il y a beaucoup de phases d'aménagement avec de la plantation de haies, des cultures intermédiaires, des plantations de bosquet pour lesquels on a besoin de trouver du foncier et c'est vous qui en local arrivez à trouver ce foncier-là. Et vous êtes aussi importants parce qu'en fait vous pouvez vous impliquer à l'échelle communale dans les plans locaux d'urbanisme qui fixent les secteurs à urbaniser et les secteurs à garder en naturel. Et en vous impliquant et en faisant remonter vos informations sur ces sujets-là, vous pouvez faire bouger les choses à l'échelle de votre commune.

Voyez là sur la photo : c'est un ouvrage qui est en Haute-Marne ; c'est un passage supérieur qui traverse une autoroute empruntée par les sangliers et qui a été fait à la demande des chasseurs : des outils concrets qui peuvent améliorer les corridors. Avec notre expertise et notre réseau, le monde de la chasse est souvent sollicité à différentes échelles : régionale, départementale par des bureaux d'études, des sociétés d'autoroute, la SNCF, pour fournir de la donnée et apporter un savoir-faire. Je vais vous présenter trois projets qui sont actuellement en cours et pour lesquels on vous a ou on va vous solliciter.

- Le premier projet, c'est un projet régional qui prend appuie sur le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui est en gros la Trame verte et bleue de la région. Ce projet, on le mène en partenariat avec les huit Fédérations Départementales de l'ancienne Région Rhône-Alpes et avec d'autres partenaires comme le SEREMA, la LPO et d'autres associations naturalistes. L'objectif de ce projet est d'identifier les points de conflits entre la faune et les infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies ferrées, réseaux électriques). La première étude s'est faite dans le secteur de la ville nouvelle autour de l'Isle d'Abeau et Villefontaine où on a fait un travail précis de terrain, fourni un rapport qui va servir à aménager cette zone. La deuxième partie de l'étude – vous y avez répondu fin 2015 –, on a envoyé à tous les détenteurs de la Région Rhône-Alpes une enquête collision : on a eu en Isère 95% de retour, 1 500 tronçons qui ont été cartographiés. Je voulais vous remercier déjà pour cette participation à cette enquête. Tout cela va créer une base de données qui va nous permettre après, dans des projets où on nous sollicite, d'avoir un état initial et de pouvoir faire évoluer les choses, proposer des aménagements. Pour faire évoluer cette base de données et éviter de faire une enquête chaque année, on est en train de développer une application Smartphone qui permettra à tout à chacun de localiser un animal qu'il trouve mort au bord de la route en remplissant certains champs et cette base de données sera alimentée à l'échelle régionale par les chasseurs et autres pour que ce soit un socle pour nos études futures. Ce projet-là, et donc qui court sur trois ans, 2015-2017. Un budget de 185 000€ global financé à 80% et le gain en masse salarial pour la Fédération de l'Isère représentera environ 14 000€ ;
- Le second projet est un projet qui va se tenir pas loin d'ici, en partenariat avec le Parc Naturel du Pilat qui a monté un plan d'action assez vaste, au sein duquel il y a une action qui nous concerne. Cette action va être menée de Vienne à Sablons sur un périmètre de 28 communes dont 17 en Isère avec un enjeu déplacement de la faune qui sera traité par la Fédération de la Loire et la Fédération de l'Isère, en partenariat avec le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre. Cette étude vise à établir un diagnostic des déplacements de la faune. Le modèle qui a été retenu, parce que c'est le plus probant sur ce secteur, c'est le sanglier. Pour le suivre on va le capturer l'aide de cages-piège, faire des marquages par boucle auriculaire sur certains individus et faire des marquages ensuite par collier GPS si possible, si on trouve les financements manquants par la suite. On demandera là encore une participation des ACCA pour nous faire remonter les informations des animaux prélevés avec des boucles auriculaires. Une communication sera faite aux ACCA concernées. Il y aura aussi une partie du suivi qui se fera à l'aide de pièges photographiques (ce sont des pièges à déclenchement automatique lorsqu'il y a un animal qui passe devant). Ces pièges vont nous servir à étudier les ouvrages traversant les infrastructures de transport. Donc en gros, en posant des pièges dans les tunnels et ponts qui traversent les autoroutes, particulièrement voies ferrées et départementales, on va se rendre compte de la perméabilité de l'infrastructure et savoir si une route départementale est traversée et si les ouvrages qui sont dessous

peuvent être améliorés par des aménagements pour favoriser les flux de la faune. À terme l'objectif concret de cela c'est une étude brute de décoffrage mais aussi de proposer des aménagements aux gestionnaires pour améliorer la situation. Ce projet court sur cinq années 2015-2019, un budget global de 200 000€ financé à 90% par l'Europe et la Région Rhône-Alpes et dans ces 90%, 10% seront aussi financés par la Compagnie Nationale du Rhône. Le gain pour la Fédération départemental sera de 26 000€ ;

- Le dernier projet dont je voulais vous parler, est le plus récent et le plus volumineux en terme de financement et de temps de travail. C'est un projet qui va se tenir dans la plaine de Bièvre-Liers, un contrat vert et bleu, donc c'est un dispositif de financement de la région Rhône-Alpes. En gros c'est un gros contrat de 2 millions d'euros qui permet à des prestataires comme nous de déposer des actions. On n'en a déposé deux que je vais vous détailler ensuite. Et ces actions seront menées sur 70 communes entre Bonnevaux et Chambaran dans les plaines de Bièvre et du Liers avec en partenariat la LPO et des associations naturalistes locales et un appui avec la chambre d'Agriculture qui est très important dans ce secteur-là. Dans ce projet, je vous le disais, on a déposé deux fiches, une première fiche qui est très opérationnelle avec de l'aménagement. L'objectif est d'arriver à connecter les Bonnevaux et les Chambarans à l'aide d'un maillage de haies, de bosquets, de bandes enherbées ou de cultures intermédiaires. Là on sollicitera les chasseurs localement pour trouver du foncier pour ces aménagements. Et une deuxième partie, qui est comme pour le Pilat, vise à étudier les déplacements de la faune et plus particulièrement les secteurs de collision et de traversée des routes, avec un focus mis sur les deux premières années sur l'axe de Bièvre, la RD 119 où l'on étudiera tous les ouvrages traversant et les potentielles collisions d'animaux. Ce projet court sur cinq années, de 2016 à 2020, avec un budget de 600 000€ financé à 100% par l'Europe et la Région et avec un gain pour la Fédération en masse salariale de 183 000€.

Toutes ces explications et ces détails pour vous dire une seule chose en fait : ces politiques peuvent vous paraître éloignées de vos quotidiens et de vos intérêts mais si on s'y investit ce n'est pas pour rien. En janvier 2015, le CA de la Fédération a voté cette politique Trame verte et bleue et l'implication de la Fédération de Chasse dans cette Trame verte et bleue, c'est parce qu'on sait qu'avec le réseau que vous représentez, on peut avoir une remontée d'informations, on peut trouver du foncier facilement pour nos aménagements, on peut aussi avoir des propositions qui viennent de vous et que tout cela peut nous permettre d'être un acteur majeur dans ces projets-là, et c'est d'ailleurs reconnu par les différents porteurs de projets qui nous sollicitent régulièrement et qui lorsqu'on ne se manifeste pas dans un projet viennent taper à la porte pour justement savoir pourquoi on ne vient pas. Et aussi pour vous dire qu'aujourd'hui on reste à votre écoute et que si des problématiques ont lieu sur votre secteur, il ne faut pas hésiter à nous les faire remonter des secteurs de fréquentation sur les routes, des secteurs de collision, des enjeux d'urbanisme avec des créations de zones industrielles ; toutes ces choses-là, on pourra vous aider à les traiter, pas forcément les traiter toutes, mais vous donner des cartographies, des chiffres pour aller porter ça en mairie ou auprès des gestionnaires. Merci. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Jean-Marc, merci Florian, avant de passer à la commission sanglier avec Antoine, je vais laisser la parole à Monsieur le Maire de Beaurepaire, monsieur Philippe MIGNOT, qui nous met gentiment sa salle à disposition et on a été très bien accueillis. Merci Monsieur le Maire. »

M. Philippe MIGNOT :

« Bonjour à tous. Merci de votre venue et soyez les bienvenus à Beaurepaire. Je m'excuse de mon retard mais j'ai eu un petit empêchement qui ne m'a pas permis d'être parmi vous plus tôt. Vous remercie Monsieur le Président de votre invitation évidemment et vous remercie tous d'être parmi nous. Beaurepaire c'est une ville d'environ 4 900 habitants avec diverses activités, en particulier des activités industrielles, économiques – au niveau en particulier de l'emballage –, beaucoup d'agriculture parce que c'est aussi un vecteur important pour le développement économique de notre territoire ; du service, du commercial,

tout ce qui faut pour qu'une petite entité d'environ 5 000 habitants puisse fonctionner dans les meilleures conditions dans un espace relativement important. Moi je me félicite que vous soyez là, ce matin, tout simplement parce que, écoutez, nous avec l'ACCA de Beaurepaire, effectivement nous avons de bonnes relations en général et nous essayons de travailler tous ensemble pour que l'on puisse faire avancer le plus possible les choses et je remercie Jean-Pierre et toute son équipe qui a bien-sûr aidé à la mise à disposition de la salle parce que sans les bénévoles rien n'est possible dans une commune et je crois qu'on peut d'ores et déjà les applaudir avec les gens de votre Fédération pour le travail qui ont fourni.

Ensuite je voulais souligner que la commune de Beaurepaire, à travers le CDDRA Bièvre-Valloire travaille aussi, est intégrée dans le travail de Trame verte et bleue dont on vient de vous parler et j'espère que dans les semaines à venir les choses vont aboutir pour pouvoir continuer à travailler dans les meilleures conditions en ne perdant pas de vue, et c'est très important que les gestionnaires de la nature quand ils sont aussi usagers de la nature, c'est par ce biais-là et c'est votre cas qu'on peut effectivement faire du travail constructif et trouver si ce n'est les meilleures solutions tout de suite, au moins trouver dans un premier temps les solutions les moins mauvaises pour que tout le monde puisse se retrouver non seulement autour des activités mais aussi dans le phénomène qui est important aussi, de pouvoir transmettre la nature aux générations futures dans les meilleures conditions. Donc c'est aussi votre travail. Localement ça se passe bien, le travail est fait très correctement et je crois qu'il faut s'en féliciter. Tout simplement vous remercier de votre présence encore une fois, et puis vous souhaiter un bon travail et une excellente Assemblée générale. Et vous êtes les bienvenus à Beaurepaire dès que vous le souhaitez, il y a plein de commerces, il y a plein d'endroits pour faire des petits casse-croûte après le tour de chasse dans le coin, donc n'hésitez pas, vous êtes les bienvenus, faites comme chez vous. Bonne journée. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Monsieur le Maire. Antoine GRAIN pour la Commission sanglier. »

M. Antoine GRAIN :

« Mesdames et Messieurs, bonjour. Un rappel des prélèvements de la saison 2015-2016 qui ont été forts au niveau départemental et stables par rapport à l'année dernière. Et comme vous pouvez le constater on a une courbe ascendante ces 10 dernières années. Au niveau des dégâts, au 30 avril de cette année, nous sommes à 237 hectares détruits pour 297 hectares détruits la saison dernière à la même date. Une courbe qui est à l'inverse des prélèvements. Je ne peux que féliciter les chasseurs pour leur travail de protection qui contribue à la baisse des surfaces détruites et la bonne entente avec le monde agricole. Le travail de la Commission cette année sera de pouvoir intervenir dans les zones chassées ou peu chassées, soit par des actions de régulation ou de demander le remboursement des dégâts aux gestionnaires de celles-ci. C'est un travail qui risque d'être long et compliqué.

Maintenant je vais laisser la parole à Rémi BELMONT qui est responsable du service dégâts et qui va vous faire un point sur le nouveau décret d'indemnisation. Merci de votre attention. »

M. Rémi BELMONT :

« Bonjour à toutes et à tous, je vais vous faire un petit point sur les deux premières années de la mise en application du décret d'indemnisation.

Le décret a été mis en place le 1^{er} janvier 2014. Il avait été conçu dans une logique donnant-donnant c'est-à-dire une réduction des petits dossiers d'indemnisation pour les Fédérations de chasse et une indemnisation au plus juste pour les agriculteurs. Les principaux changements avaient été la modification des seuils qui donnent droit à l'indemnisation ; on est passé d'un unique seuil de montant appliqué au dossier à un seuil qui est appliqué à la parcelle et à un seuil de montant et de surface. Il y a la possibilité aussi pour les Fédérations de facturer les frais d'estimations aux agriculteurs. L'abattement légal est passé de 5% à 2%. Et les agriculteurs peuvent faire la demande d'indemnisation de remise en état des prairies sous les vergers et interbandes de récolte. Afin que chacun trouve ses marques dans l'application du décret, celle-ci a été faite de manière progressive : pour chaque demande de

dossier dégâts, il y a une plaquette d'information et un courrier qui a été joint pour informer les exploitants des nouvelles modalités. Pour tous les dossiers qui ont été ouverts avant le 1^{er} juillet 2015 et qui ne dépassaient pas les seuils, les exploitants ont reçu une facture à blanc qui les informait qu'ils auraient dû payer une partie ou la totalité des frais d'estimations. Donc pour les saisons 2013-2014-2015, il y a eu un peu moins de 100 factures à blanc qui ont été envoyées, – c'est sur le graphique les barre bleues et orange – et pour la saison 2015-2016, c'est les factures réelles qui ont été envoyées et seules 8 factures ont été envoyées en réel, preuve que la communication a bien marché auprès des agriculteurs. Concernant l'indemnisation des remises en état des prairies sous verger, l'année dernière ça a représenté cinq dossiers qui ont été indemnisés, donc sur le montant des dégâts ça représente 0,47% du montant des indemnités, donc c'est quasiment nul. Et enfin on peut conclure que la communication qu'on a faite auprès du monde agricole a bien fonctionné, la Fédération a travaillé de concert avec la Chambre d'Agriculture pour mettre en place ce décret et se félicite pour ce premier travail accompli. Je vous remercie. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Antoine, merci Rémi. Maintenant nous allons passer à la Commission Communication avec M. Alain SIAUD son président, Madame VARGAS puis Monsieur Julien RUEL-GALLAY. »

M. Alain SIAUD :

« Bonjour à tous, je vais vous parler de communication. Je pense qu'en 2016, le monde de la chasse ne conteste plus le fait d'avoir le Service Communication à la Fédération. Mais malgré tout, depuis la mise en place par le Président RÉANT de cette Commission, les choses évoluent et on est obligé de s'adapter.

Tout d'abord je voudrais vous parler de la réforme *Infos Chasse : Infos Chasse Mag*, notre principal lien d'information avec vous, depuis janvier 2014. Il est distribué gratuitement à tous les chasseurs, et ça on y tenait beaucoup. Donc ça fait 18 000 personnes, or les dépenses engagées sont importantes bien-sûr, c'est exactement 89 285€. Donc nous travaillons déjà en communication avec le *Dauphiné Libéré* qui nous a fait une proposition pour nous faire un pack complet, une proposition complète sur *Infos Chasse*. Donc ça nous permet d'économiser près de 30 000€. Cette économie a cependant des conséquences, c'est que notre magazine *Infos Chasse* prendrait la forme d'un journal gazette, alors bien sûr notre journal était très beau, c'est peut-être un des plus beaux de France mais ça a un coût. En travaillant avec le *Dauphiné Libéré*, *Infos Chasse* perdrait en qualité papier mais pas en terme de contenu. Outre les économies manifestes, nous obtiendrons à chaque parution d'*Infos Chasse* des articles cynégétiques dans le *Dauphiné Libéré*. Des articles qui viendront de nous dans les idées et qui seront écrites par des journalistes. C'est quand même quelque chose d'important, se sera une belle vitrine pour promouvoir la chasse auprès du grand public. A terme, nous tisserons des liens, donc parfaitement solides avec ce quotidien, ce qui nous fera certainement de nouvelles opportunités de communication.

Dans la même mouvance on va mettre en place ce qu'on appelle la stratégie digitale. Donc, outre le chantier d'*Infos Chasse*, cette Commission de communication a décidé au cours de cette fin d'exercice de se moderniser en déployant une stratégie digitale. Mais qu'est-ce que c'est une stratégie digitale ? Je sais que beaucoup le savent. C'est un site Internet pour toutes les plates-formes sociales qui gravitent autour de nous : Facebook, Twiter, Youtube, newsletters... Une stratégie digitale pour qui et pour quoi ?

-L'objectif du contenu, c'est une sorte de guerre invisible sur la toile. L'exemple pétition qui circule sur le Net pour fermer la chasse par exemple le dimanche : ça nous permettra d'y répondre très facilement et très rapidement. C'est un bon outil contre nos détracteurs.

-L'objectif d'image : c'est montrer la force de notre réseau cynégétique de 18 000 chasseurs et de 527 ACCA. Un objectif d'actions aussi : c'est générer du trafic sur notre site Internet, fidéliser notre communauté de chasseurs en conquérant des nouveaux. Je peux me permettre de le dire (avec mes cheveux blanc) : c'est surtout vers les jeunes parce que c'est quand même les jeunes qui utilisent le plus ce matériel et si on veut trouver de nouveaux chasseurs, c'est l'une des solutions.

La stratégie ça a un coût bien-sûr. Donc au lancement du site cette année, la stratégie digitale nous coûtera 14 640€ TTC, ce qui inclut la refonte du site Internet qui l'accompagne sur les réseaux sociaux. Donc voilà comment se répartit le montant, donc pour cinq année c'est 42 200€ et chaque année c'est 8 440€, comme vous l'avez à l'écran. Après ce travail de refonte, la stratégie digitale nous coûtera 8 440€ TTC par an, soit 43 200€ sur cinq ans. Donc ces chiffres, on les a comparés avec ceux qu'on avait déjà puisque ça existe déjà chez nous à part la stratégie digitale : nous avons donc comparé l'offre par notre actuel prestataire – c'est l'agence Phoenix Création – avec celle de l'Agence NILE. Donc ça fait, en changeant de prestataire, en fait ça nous coûte que 761€ supplémentaire. Donc une stratégie digitale c'est avant tout un esprit d'entreprise avec les contributeurs internes : salariés, élus Fédération et les contributeurs externes : l'agence NILE, son réseau. Toutefois l'animation principale sera assurée par l'agence NILE, agence Web et par Audrey VARGAS, chargée de communication à qui je cède la parole. »

Mme. Audrey VARGAS :

« Chasseurs, Chasseresses, bonjour. On ne fait pas un site Internet pour faire un site internet. Pour être visible de tous, il était important de refondre notre site Internet et de lui offrir une petite cure de jouvence. Ce que j'entends par là, c'est de rendre tout simplement le site Internet visible sur toutes les tailles d'écran, que ce soit un ordinateur fixe, un ordinateur portable, une tablette, un smartphone, etc. Donc vraiment que ce soit visible sur tous les écrans mais également sur tous les navigateurs ; je pense qu'il y a les utilisateurs d'Internet Explorer, mais il y a aussi Google Chrome, Firefox ; je ne vais pas m'étaler dans des termes techniques. On peut accéder à Internet par différents navigateurs et grâce à cette refonte vous pourrez accéder sur toutes ces navigations au site. Le site Internet bénéficiera également d'une nouvelle vitrine, un nouveau visuel. Le principe est le suivant : c'est donné priorité à l'image afin d'être vecteur d'émotion. On s'est inspiré un petit peu de l'univers de la marque *Columbia*, mais aussi de nos confrères de la Fédération de Chasse et Pêche du Québec. Donc c'est vraiment avant tout des photos de paysages, des photos animalières, pour vraiment créer des émotions et pourquoi pas susciter des vocations. Donc c'est vraiment dans l'esprit d'aujourd'hui, dans les tendances actuelles. Je vais vous proposer de regarder, d'avoir un petit avant-goût de quelques maquettes. La première maquette c'est la page d'actualité : voyez une photo de paysage en premier plan. Ensuite vous avez une page des modes de chasse. Vous voyez à chaque fois un fond blanc pour accentuer les visuels, un peu l'image d'un cadre photo. Donc le même principe pour les espèces chassables et les chiens de chasse. Par ailleurs, une cure de jouvence ça passe aussi par un changement de contenu, du moins un remaniement de contenu afin qu'il soit plus pertinent mais qui reste toutefois complet. L'esprit c'est vraiment de maintenir les rubriques qui sont actuellement visitées : donc le permis de chasser, la validation, la réglementation et rendre vraiment cette information accessible à tous en un minimum de clic. Ça passe par exemple par un système d'icônes en haut de page qui vous permettra d'aller directement aux rubriques concernées pour éviter de vous perdre dans les méandres du Web. Et par ailleurs on va un petit peu s'inspirer de notre Fédération Nationale en créant mois par mois des dossiers thématiques sur des sujets qui vous tiennent à cœur, où là il mérite d'avoir du détail.

Cette cure de jouvence pour Chasse38.com passe aussi par une newsletter adressée à tous, donc ça suit l'esprit d'*Infos Chasse* de rendre vraiment l'*Infos Chasse* à tous. Là, du moment que vous, chasseurs isérois, vous avez renseigné votre adresse Internet dans notre base de données, vous serez destinataires de notre newsletter mensuelle. L'idée c'est de vous tenir informés régulièrement de notre actualité, donc si vous ne voulez pas passer à côté, pensez bien au moment de la validation à remplir ce champs. Par ailleurs, vous avez initié cette année la saisie en ligne des carnets bécasses. Dans la continuité on proposera dès l'an prochain la possibilité de s'inscrire aux formations en ligne. Donc comme ça vous serez sûrs de garder votre place réservée. Enfin, pour ce qui concerne toujours Chasse38.com, on a veillé à avoir un back office qui soit optimum, facile à prendre en main. Ce que j'entends par back office c'est les coulisses du site Internet ; c'est là où on a les manettes et là vraiment le but c'est qu'un maximum d'entre nous en interne puisse y avoir accès de façon aisé afin de rendre les mises à jour plus régulières.

Le lancement du nouveau site Internet va être accompagné par les réseaux sociaux : la création d'une page Facebook et d'un compte Twitter notamment. Ça fait longtemps que les Fédérations de Chasse sont déjà parties prenantes de ces outils et il était temps pour nous aussi de suivre ce chemin. Il y a vraiment une attente, on s'en est aperçu, donc l'idée c'est vraiment de suivre les réseaux sociaux pour être à côté de nos jeunes permis parce que c'est eux qui maîtrisent ces outils et c'est eux l'avenir de la chasse. Donc l'enjeu il est là : de les accompagner au quotidien dans leur prise d'exercice et dans leur initiation. Par ailleurs les médias utilisent de plus en plus ces plates-formes comme source d'information, donc il était important pour nous d'être présents sur ces réseaux pour être réactif auprès d'eux et pourquoi pas contrer des opposants s'ils se manifestent, surtout qu'on a un bon nombre de voix – on le voit ici présement –, donc autant jouer de notre réseau. Enfin, pourquoi les réseaux sociaux, parce qu'il y a un objectif d'interactivité et c'est un outil collaboratif. En fait au fil de l'eau nous allons renseigner les actualités fédérales mais aussi la vôtre. Si vous en tant qu'ACCA ou même chasseur individuel vous avez des informations, une expérience à partager, elles seront là pour vous. Le but c'est d'entretenir une relation de proximité avec vous ; rendre la Fédération à ses chasseurs ça passe aussi par là. Donc on espère que ça vous permettra de communiquer plus facilement les uns avec les autres. Donc au final je dirais que Chasse38.com ça va devenir vraiment un site nouvelle génération tant par sa rapidité d'accès, son ergonomie, ses nouvelles fonctionnalités et j'espère que d'ici la fin du mois ce nouveau site sera activé et j'espère que vous trouverez une agréable navigation sur Chasse38.com. Je vais laisser à présent mon collègue Julien vous présenter l'espace adhérent qui vous proposera divers services, notamment à vous, Présidents d'ACCA. Merci à tous. »

M. Julien RUEL-GALLAY :

« Je ne vais pas vous faire tourner la tête, ce qui va être intéressant c'est ce que je vais vous présenter sur les écrans. Toujours dans le souci de vous simplifier les démarches auprès de la Fédération, on développe l'espace adhérent. Cet espace adhérent c'est un site, un espace sécurisé dédié à certains profils de personnes : au chasseur, avec la saisie du PMA, la validation du permis ; aux comités locaux ; aux administrateurs, et surtout aux responsables de territoires de chasse. Donc si vous regardez vos écrans, là on est sur l'espace dédié aux responsables de territoires de sociétés de chasse ; j'ai pris l'exemple de l'ACCA de Saint-Antoine de l'Abbaye. Vous avez la page d'accueil : là il n'y a pas de grand changement, par contre au niveau de l'onglet saisie, on a toujours la déclaration des prélèvements grands gibiers et on a rajouté la possibilité – et certains l'ont déjà utilisée – d'effectuer la saisie des tableaux de chasse individuels. C'est donc la fiche de synthèse papier qui est maintenant accessible sur le site, avec le nombre de chasseurs sur l'ACCA, le nombre de carnets restitués, les prélèvements, le gibier qui peut être lâché, le nombre de chasseurs concernés par des prélèvements. Vous retrouvez en bas une légende concernant les différents champs, le bouton de validation, et la possibilité d'exporter vos données par espèce ou pour l'ensemble des espèces. Derrière ça vous génère un fichier Excel, avec toujours un retour du Département : on sait à peu près ce qui se passe sur le Département et votre société de chasse grâce à un historique sur les trois dernières années. On va essayer, dans l'avenir, de vous donner un historique sur au moins dix ans. Ça permet d'enrichir vos réunions d'Assemblées Générales avec un historique. On a aussi créé pas mal d'éditions : toujours la liste des tirs au niveau des prélèvements grands gibiers, un historique des réalisations, des attributions, la répartition des prélèvements jeunes, adultes, mâle, femelle. Mais beaucoup d'édition concernant le sanglier et les dégâts. C'est un outil qui était déjà disponible sur le site Chasse38.com mais qui était généré tous les 15 jours, donc pas forcément à jour. Donc là c'est un lien dynamique, c'est au jour le jour, au moment où vous appuyez sur le bouton. Pour les dégâts ce sera à jour, par contre pour ce qui est prélèvements ça demande quand même quelque temps, le temps que certaines personnes nous envoient les fiches 72H, donc vous avez trois jours pour les envoyer – la Poste, le temps qu'on saisisse derrière – donc il y a au moins une semaine entre le moment où la bête est tuée et où elle est enregistrée dans le site internet, d'où l'intérêt de saisir directement sur ce site-là pour avoir une information au jour le jour. Dans l'onglet « Territoire », vous aurez – et ça va évoluer encore et encore – tous les documents numérisés auprès de la Fédération concernant votre ACCA. Ça commence avec l'arrêté de création de l'ACCA, avec les différentes parcelles qui concernent votre ACCA ou votre chasse privée ; l'arrêté de réserve avec une carte (des fois ce sont des

anciennes cartes si la réserve est vieille), et les plaintes grands gibiers. Donc du moment qu'un dossier dégâts est ouvert sur votre commune, il y a un message qui est envoyé au responsable et la copie du courrier est placée ici. Donc ça, c'est amené à s'enrichir, la mise en forme va évoluer également. Il y a un outil qui a été mis en place aussi il y a peu de temps et certains d'entre vous l'ont pas mal utilisé déjà, c'est la gestion des membres. On parle de membres car on peut avoir des membres chasseurs et aussi des membres non chasseurs. Donc vous aurez forcément une liste de membres, qui ne sera normalement pas à jour, parce que c'est à vous de la mettre à jour. Il y aura éventuellement des personnes à supprimer : il suffira de cliquer sur ce petit bouton avec le sens interdit, puis vous validez la suppression. Ou vous avez la possibilité d'ajouter des personnes : on a un petit bouton « ajouter ». Donc attention à bien respecter l'orthographe du nom. On est obligé de faire une recherche sur plusieurs champs, on ne peut pas mettre un champ unique, et vous retrouvez le chasseur concerné et vous n'avez plus qu'à appuyer sur le « plus » pour l'ajouter. Si vous ne trouvez pas le chasseur, vérifiez bien que l'orthographe soit bonne. Attention aux noms composés et aux prénoms aussi. Si vous avez des difficultés, je vous conseille de nous contacter pour pouvoir ajouter un chasseur. Parfois ce sont des chasseurs qui sont limitrophes, ou qui chassent sur d'autres départements : vous ne les trouverez pas forcément dans notre base de données, parce que là ça pointe directement dans la base de données de la Fédération. Vous avez la fiche territoire et informations : je vous laisserai découvrir par vous-mêmes. Des circulaires : donc je vous ai mis un petit mode opératoire sur la gestion des membres. J'ai envoyé un mail à tous les Présidents d'ACCA, si ça peut vous aider. Et puis la possibilité de modifier votre adresse mail et votre mot de passe, mais pas votre identifiant par contre. Et puis, pour nous contacter, laissez vos messages, vos avis. C'est amené à évoluer, n'hésitez donc pas à faire des remarques parce que moi j'en tiens compte pour des évolutions futures et j'ai déjà beaucoup de retours. On peut tout faire en informatique mais on n'aura pas forcément le temps et les moyens de tout faire, il faut que ça reste simple, pas trop compliqué pour vous, tant qu'il y a un mode opératoire. On va essayer de rester très simple et vous faciliter le travail de gestion de vos territoires. »

M. Alain SIAUD :

« simplement en guise de conclusion, je voudrais vous rappeler quelques dates qui nous tiennent à cœur : à savoir le Salon Sécurité qui aura lieu le 4 septembre dans les Chambarans. On a beaucoup insisté sur la sécurité aujourd'hui, je ne veux pas vous en reparler mais sachez que c'est un Salon qui a été très apprécié l'an dernier et on pense que cette année ça va être aussi très apprécié. Après on a le festival « Nature en Bièvre », les 2 et 3 juillet à la Côte Saint-André, et « Un dimanche à la chasse », l'événement national du 16 octobre, qui monte en puissance aussi et qui est très apprécié par les non-chasseurs, on a eu de très bons retours. Donc on demande aux Présidents de s'investir encore davantage dans cet événement. Je remercie Audrey et Julien pour leur intervention et je vous remercie de m'avoir écouté. Au revoir ! »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Alain, merci Audrey et Julien. Moi, je tiens à féliciter devant vous, ces trois grosses Commissions: la Commission Environnement, avec des groupes de travail ; la Commission Sanglier, et la Commission Communication, qui englobe la formation, la communication et la sécurité. Merci à vous tous. Maintenant nous allons faire un état des lieux sur notre Projet associatif avec Estelle LAUER et Coralie MOUNET. »

Mme Estelle LAUER :

« Mesdames et Messieurs, on va vous présenter le Projet associatif. L'année dernière, on était déjà venu vous présenter le Projet associatif. C'était la première étape. Il y a trois ans, le Président de la Fédération est venu me voir avec le Directeur et nous a dit : « J'aimerais bien travailler sur nos axes dans 15 ans. Qu'est-ce que la Fédération doit être dans 15 ans ? » Et ça nous a amenés à faire remonter un certain nombre de questions qu'on se posait depuis longtemps. À savoir si la Fédération répond aux attentes de ses chasseurs, des Présidents d'ACCA ; et on avait également un autre souci : c'est que très régulièrement, lorsqu'on travaillait à des échelles départementales avec un certain nombre de partenaires, on avait des difficultés à faire reconnaître la qualité des données que les chasseurs nous fournissent. Et donc on s'est dit : « il y a quelque chose qu'il faut qu'on travaille, mais il faut

aussi qu'on le travaille différemment, c'est-à-dire que simplement, si on continue à faire ce qu'on a toujours l'habitude de faire et avec la façon qu'on a de travailler, peut-être qu'on peut passer à côté de quelque chose d'important. On a donc fait le choix avec le Conseil d'administration de chercher un regard extérieur, et de pouvoir être accompagné en pouvant mobiliser, pourquoi pas, des méthodes un petit peu différentes de celles qu'on avait l'habitude de mettre en œuvre. Et c'est pour ça qu'on a travaillé et qu'on a cherché des compétences à l'extérieur, et on a collaboré avec le Laboratoire de recherches en sciences sociales PACTE, de l'Université de Grenoble. Alors très rapidement, l'année dernière on était venu vous présenter un premier état des lieux, et vous voyez comment la collaboration s'est établie. Il y a eu tout d'abord un premier temps qui a été d'essayer de faire remonter l'ensemble des questions qui se posaient. Ça a été un processus on va dire participatif ; l'ensemble des personnels et des administrateurs ont été mis dans une salle et on leur a demandé ce qui est important pour eux. Il y a eu une centaine d'idées qui sont sorties et de là, on a essayé de regrouper ces éléments-là pour proposer d'approfondir certains thèmes. Comme vous le constatez, ce travail d'élaboration s'est fait en 2014, et le premier travail d'approfondissement va vous être présenté aujourd'hui. De cette centaine de questions, on a pu dégager six grands thèmes qui ont été abordés avec un principe : on a accueilli un étudiant en Master 2 qui était encadré par un chercheur du Laboratoire PACTE et qui était également accompagné par un binôme, un personnel de la Fédération et un administrateur(trice) qui était intéressé sur cette thématique-là. Je vais donc laisser la parole à Coralie pour vous présenter une partie de ces résultats. Juste avant de laisser la parole à Coralie, je voudrais vous signaler qu'une grande partie de ces résultats seront publiés dans le prochain *Info Chasse*, ils feront l'objet du dossier thématique et vous pourrez avoir accès à ces éléments-là. »

Mme Coralie MOUNET :

« Bonjour à toutes et à tous. Je vais donc vous présenter quelques résultats des recherches qui ont été menées dans cette collaboration. Les études se sont appuyées sur les publications scientifiques, en sciences humaines et sociales, notamment sur la chasse, mais surtout elles se sont appuyées sur des enquêtes que nous avons menées et qui sont basées sur près de 150 entretiens qualitatifs. Ces entretiens ont été menés majoritairement auprès des chasseurs de l'Isère, qu'ils soient membres des bureaux des ACCA ou qu'ils n'aient pas de responsabilités particulières. L'idée était de comprendre en finesse les pratiques et les logiques des acteurs sur le terrain. Ces entretiens ont été complétés par des entretiens auprès des acteurs impliqués autour des questions explorées par les différentes recherches. Ces études ont mis en avant plusieurs points récurrents qui débouchent sur un ensemble de questions qui peuvent être regroupées selon deux grands axes : les relations au sein du monde de la chasse, et les relations du monde de la chasse avec l'extérieur. Et selon six grands thèmes qui s'affichent sur cette diapositive. Je ne détaillerai que quelques-uns des résultats obtenus et les questions qu'ils peuvent soulever pour le Projet associatif de la Fédération, en prenant quelques exemples simplement, dans les quatre premiers thèmes : gouvernance, savoir, image de la chasse et identité des chasseurs.

Une première thématique concerne donc la gouvernance depuis l'échelon local jusqu'à l'échelon départemental. Les travaux ont montré que les relations parfois difficiles entre la Fédération et ses chasseurs peuvent être expliquées par des problèmes qui sont liés à la gouvernance départementale de la chasse qui inclut l'organisation du système représentatif au sein de la Fédération comme des ACCA ; la circulation des informations entre la Fédération et les ACCA, et l'organisation interne de la Fédération. Pour ne vous illustrer que quelques-uns de ces points : des malentendus qui peuvent être à l'origine des conflits, existent sur le rôle, les obligations et les prérogatives des différents porte-paroles des chasseurs c'est-à-dire les administrateurs et les Présidents d'ACCA mais également d'autres types de porte-paroles comme les associations locales des chasseurs, autres que les ACCA. Des conflits peuvent apparaître quand les chasseurs locaux ne se sentent pas représentés par ces échelons clés. Par exemple, le rôle d'un administrateur n'est pas réellement défini et chacun l'interprète différemment ; ça débouche donc sur des questions très pratiques comme celle-ci : « le rôle de l'administrateur est-il de faire le lien avec le monde extérieur à la chasse c'est-à-dire être un porte-parole du monde cynégétique par rapport aux autres mondes ou est-ce que c'est de représenter les chasseurs et leurs besoins auprès de la

Fédération et réciproquement, c'est-à-dire de faire passer des informations de la Fédération vers les chasseurs ? ». De même on peut se poser la question du rôle du Président d'ACCA : est-ce qu'il s'agit de gérer les chasseurs, de leur donner de l'information qui provient de la Fédération, de les amener à s'impliquer dans la gestion de la faune sauvage et du territoire, ou encore de faire remonter des demandes, des informations, des savoirs de la part des chasseurs vers la Fédération ? Et pour continuer sur cette idée de la relation Fédération / chasseurs, le modèle démocratique de la Fédération qui repose notamment sur un mode de scrutin qui est essentiellement indirect, puisque la plupart des chasseurs délèguent leur vote à l'ACCA en la personne de son Président : on peut ainsi s'interroger sur la manière dont la Fédération et les chasseurs peuvent être en relation plus directe.

Une seconde thématique concerne les savoirs propres aux chasseurs. Nous sommes attachés à comprendre quels types de savoirs détiennent les chasseurs et quelles formes ces savoirs prennent ; en les comparant notamment aux savoirs d'autres acteurs, comme les naturalistes, nous avons dégagé certaines spécificités des savoirs des chasseurs. Il en ressort que les savoirs des chasseurs locaux sur la faune sauvage sur un territoire spécifique s'acquièrent par la pratique, c'est-à-dire en chassant et requièrent une pratique régulière et sur le long terme des territoires. Ces savoirs sont plutôt des savoirs qui sont implicites et que les chasseurs n'arrivent pas toujours à verbaliser, et donc qui s'acquièrent par la pratique, sur le terrain, et plutôt par mimétisme. De ce fait, ils s'acquièrent souvent grâce à des processus de parrainage, où les plus initiés, les plus anciens, accompagnent les jeunes dans leur apprentissage. Cette sorte de parrainage est effectuée de manière évidente entre parents, par exemple entre père et fils, ou oncle / neveu, quand le jeune est dans une famille de chasseurs, mais elle est moins évidente pour des chasseurs qui n'appartiennent pas au monde de la chasse. Par ailleurs, ces connaissances sont inégalement prises en compte et légitimées par le monde extérieur, et en particulier par les acteurs de l'environnement. Pour ne donner qu'un exemple, si les chasseurs dans les ACCA sont mobilisés quand il s'agit de gérer un problème, par exemple dans leur capacité à mener une battue de décanonnement, leurs savoirs sont moins considérés quand les dispositifs considérés comme plus « scientifiques » existent et les concurrencent. Par exemple quand il s'agit d'estimer un effectif d'une population, par exemple de sangliers. Et dans ce dernier cas, leurs savoirs sont potentiellement plus pris en compte quand la Fédération constitue un intermédiaire qui est capable de centraliser et de formaliser ces savoirs. Et enfin, les savoirs des chasseurs sur la faune sauvage et l'environnement sont les savoirs les plus mis en avant, mais les chasseurs sont détenteurs d'autres formes de savoirs. Ils connaissent ainsi très finement leur territoire et ils effectuent une sorte de veille. Ils sont, pour certains, spécialistes de la relation au chien, ou sont encore détenteurs d'une forme de culture. Ces résultats posent des questions qui concernent la manière dont les savoirs sont transmis ou valorisés au sein du monde cynégétique et à l'extérieur. Ainsi au sein du monde de la chasse, on peut se demander s'il y a besoin de structurer et de systématiser un processus de parrainage pour que les jeunes chasseurs bénéficient d'un apprentissage de qualité, quelle que soit leur appartenance initiale ou non au monde de la chasse. Et puis envers le monde extérieur, on peut s'interroger sur la manière dont le monde de la chasse peut mieux valoriser ces savoirs sur l'environnement pour qu'ils soient pris en compte sur les autres secteurs et on peut également s'interroger sur l'importance ou non de valoriser les différents savoirs des chasseurs, au-delà de l'environnement.

Le dernier point : les enquêtes ont montré, ensuite, qu'il existe diverses pratiques et motivations chez les chasseurs. Ainsi un même gibier peut être chassé pour des raisons différentes, selon les chasseurs ; par exemple, pour certains la chasse au faisan est une chasse de liberté, en comparaison de chasses collectives, elle peut être également une chasse qui permet de faire ses classes pour les jeunes chasseurs, ou encore elle peut être une chasse d'entraînement pour les chiens, en attendant la bécasse ; elle peut aussi constituer une chasse de fond avec la baisse des autres petits gibiers comme le lièvre et le lapin. Et puis un même chasseur peut également avoir des pratiques et des motivations qui vont être différentes, et complémentaires, selon le moment et le lieu, et, selon son avancée dans sa carrière de chasseur. Et parfois ces pratiques et ces motivations peuvent être considérées comme antinomiques par la Fédération. Ainsi un même chasseur peut chasser en individuel, pour lui, mais pratiquer également des chasses en battue pour la convivialité.

De même, un même chasseur peut aller au faisan le soir en semaine alors qu'il ira au sanglier, et au chamois le week-end. Les chasseurs présentent donc de multiples facettes, qui ne sont pas toujours valorisées de manière égale par la Fédération, que ce soit au sein du monde cynégétique, ou en direction du monde extérieur. Et, si on reprend encore l'exemple de la chasse au faisan, ceci n'est pas la chasse qui est forcément mise en avant. Au contraire, les cadres du monde de la chasse, dans lesquels figurent les Fédérations départementales, ont tendance à valoriser l'aspect écologique de la chasse ; voire, plus récemment, l'aspect durable. On voit là donc un décalage dans le monde de la chasse entre les cadres, et les chasseurs ordinaires qui justifient leur activité plutôt par la passion, ou la tradition. Et ce constat débouche sur une question : comment prendre en compte ce décalage ? Par exemple, la Fédération doit-elle relayer et valoriser les différentes pratiques et motivations des chasseurs ? Plus précisément, est-ce que la Fédération doit relayer une figure modèle, celle du chasseur écologique, vers laquelle elle souhaite amener les chasseurs ? Ou alors est-ce qu'elle doit et/ou elle doit représenter ces chasseurs et relayer ainsi des figures plus proches de leur réalité quotidienne. Si je continue le fil de l'exemple du faisan, ça pose des questions de valorisation de chasse, qui peuvent être plus sur le mode cueillette, loisir que sur le mode gestion, mais qui ont leurs intérêts. Et enfin les cadres cynégétiques mettent en avant la dimension écologique de la chasse. Si les cadres cynégétiques mettent en avant cette dimension écologique, notamment en réponse à la montée de la sensibilité environnementale de nos sociétés, ils ne traitent pas de la question de la mise à mort des animaux (ça a été évoqué), et ils peinent à répondre à la question du bien-être et de la souffrance animale, qui constitue un des premiers arguments de rejet de la chasse par le grand public. Or, les entretiens qui ont été menés auprès des chasseurs montrent bien qu'il y a tout un ensemble de pratiques, de valeurs qui sont partagées autour de cette question, qui ne sont pas explicitées en direction du grand public. Pour ne donner qu'un exemple, l'éthique de la chasse qui demande un engagement autant des chasseurs que les animaux donnent de la valeur à une chasse qui laisse sa chance à l'animal, et qui tue proprement l'animal. De même les chasseurs ont une relation particulière à la vie et la mort : ils sont ces personnes, devenues rares aujourd'hui, qui savent encore ce que signifie l'acte de manger de la viande. Plutôt que d'évacuer cette question, la Fédération ne doit-elle pas la travailler, pour mieux l'expliquer, à la fois au sein du monde de la chasse, mais aussi en direction du grand public ? »

Mme Estelle LAUER :

« Le Laboratoire a travaillé à nous fournir un certain nombre d'éléments, et surtout, comme vous venez de le comprendre, nous ont posé une série de questions, qui ne sont pas toujours aisées à intégrer et à répondre, en fait la Fédération se donne le temps maintenant, pendant une petite année, afin d'essayer de voir comment elle peut intégrer ces questions, savoir si certaines, elle va les retenir et les travailler, si d'autres, elle les met de côté, parce qu'en fait on n'est peut-être pas non plus toujours armé à cette échelle-là pour pouvoir mener à bien des réalisations. Et donc, en fait, le travail que l'on va maintenant faire : on va créer 5 groupes de travail, qui vont travailler plus précisément sur les thématiques, pour creuser en fait les différents éléments qui nous ont été apportés par Coralie jusqu'à maintenant. Et donc l'animation de ces 5 groupes que vous avez à l'écran, en fait va être menée par un binôme – un administrateur et un personnel – et on souhaite, à certaines étapes du processus, intégrer des chasseurs, et des présidents d'ACCA pour alimenter la réflexion. Et donc les échéances : simplement le travail de groupe va être finalisé pour fin 2016, et sur 2017 on se donne le temps d'écrire notre Projet associatif, mais également de préparer le futur schéma départemental, qui va débiter pour la saison 2018. Et on va essayer, en parallèle au schéma départemental, de mettre en place un plan d'action sur les quinze prochaines années, demande qui nous avait été faite il y a trois ans par le Président de la Fédération. Je vous remercie de votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Estelle, merci Coralie. Maintenant à nous de travailler pour bâtir notre Projet associatif. Un projet auquel on tient beaucoup parce que ça va nous permettre d'avoir une vision de la chasse. Et je le dis sincèrement, je pense que dans les années, les décennies qui vont venir la chasse sera une chasse qualitative. Maintenant on va passer la parole à

Bruno BOUSSIRON. Comme tous les ans, on donne 10 minutes de parole à une association. »

M. Bruno BOUSSIRON :

« Merci, Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Mesdames et Messieurs présidents d'ACCA, Mesdames et Messieurs, bonjour. Un grand merci Monsieur le Président pour ce temps de parole, qui confirme l'excellente entente et collaboration que la Fédération départementale des chasseurs de l'Isère et le CNB sont en continu de nouer, au travers de la chasse de la bécasse.

Donc 10 minutes pour vous présenter le Club national des Bécassiers, présentation qui se fera en 3 phases. Présentation rapide du Club, puis deux actions techniques et scientifiques que je souhaite, non pas approfondir, mais survoler, pour vous donner ce que le Club national des Bécassiers fait, à la fois au niveau national, mais également au niveau départemental. Et je terminerai sur ce point-là parce que c'est un honneur et un privilège d'avoir comme auditoire l'ensemble des présidents des ACCA de l'Isère, et je vous mettrai à contribution si vous le voulez bien.

Donc présentation rapide du Club national des Bécassiers, donc CNB, CNB 38-69 parce que en 2009 la section Isère s'est vue octroyer le privilège de gérer également le département du Rhône. Donc c'est une création du Club national des Bécassiers, qui remonte maintenant à 1987. Et la vocation du Club, on parlait tout à l'heure de chasse d'éthique, et vraiment dans cet esprit-là, c'est garantir et s'assurer que nous chassons la bécasse avec éthique – ça ne veut pas dire par rapport à un mode de chasse particulier, mais c'est vraiment dans le respect de l'oiseau, et bien sûr le respect de la loi, c'est évident. On en a parlé tout à l'heure, la chasse à la passée, ce genre de choses, ont fait l'objet de dossiers sur lesquels le CNB par le passé a été amené à intervenir, et parfois avec véhémence. Toujours dans la vocation du Club, de participer, et de renforcer nos liens avec les instances cynégétiques, de manière à ce que la chasse de la bécasse soit représentée et représentative par rapports aux différents modes de chasse tels qu'on peut les avoir. C'est aussi de participer à des données scientifiques, des données techniques – j'y reviendrai, et ce sera l'objet de ma deuxième présentation sur un thème technique et scientifique, parce que, plus que jamais, on a besoin de ces éléments-là pour pouvoir justifier le bien-fondé de ce que nous faisons. Et puis je terminerai en soulignant que c'est aussi un club où la convivialité est de mise, cette convivialité entre chasseurs bécassiers, mais également par rapport à l'ensemble des chasseurs. J'ai bien retenu tout à l'heure, il était mentionné dans le rapport moral de M. le Président, de ne pas exclure une activité de pleine nature aux dépens d'une autre, mais de vivre ensemble. Bien sûr, dans le sens, cela s'entend par rapport à l'ensemble des personnes qui partagent la nature ; mais ça peut, et ça doit aussi s'entendre par rapport à nous, chasseurs, et à nous de ne pas nous opposer par rapport à des modes de chasse qui pourraient être différents, que l'on chasse le petit gibier, que l'on chasse les oiseaux migrateurs, ou que l'on chasse le gros gibier.

Maintenant je vais vous parler d'un suivi technique et scientifique qui a été mis en œuvre par le Club national des Bécassiers, en collaboration avec l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage, l'ONCFS. C'est un programme qui a été initialisé en 2015 et dont l'objet de l'étude fut douze oiseaux qui ont été attrapés, bagués, puis équipés d'une balise ARGOS. Vous le voyez sur les photos, il s'agit d'une toute petite balise qui pèse moins de 10 grammes, parce que ça fait partie des impératifs, si on ne veut pas modifier le cycle migratoire de l'oiseau, et l'objectif était de pouvoir approfondir les données scientifiques, alors pas du tout dans but de mieux la chasser ou de plus la chasser, mais bien au contraire, et vraiment dans un but de continuer à comprendre ce qui se passe, et comment cet oiseau peut être amené à effectuer ses migrations, à la fois pré-nuptiales, à la fois post-nuptiales. Comme vous le voyez sur la carte qui est projetée : en 2015, douze oiseaux ont été bagués, 4 en Bretagne, 4 dans les Landes, et 4 en Ardèche ; et ces oiseaux-là, et bien l'un d'entre eux – vous le voyez complètement à l'est de la carte – c'est un oiseau qui a parcouru lors de sa migration, pour aller se reproduire, plus de 6 000 kilomètres, et là vous retrouvez cet oiseau, qui se situe entre la Russie, le Kazakhstan, Mongolie, Chine, donc vraiment à l'intersection de ces 4 pays, ou aux frontières de ces 4 pays. Et ne serait-ce que cet élément-

là, c'est déjà un élément ô combien important, parce que au travers de cette analyse-là on se rend compte qu'il peut y avoir une mixité au niveau de l'oiseau parce que, avec des flux, qui sont des flux asiatiques, sur la bécasse, et bien pourquoi pas des oiseaux qui vont se reproduire avec des migrateurs qui viennent, non pas d'Europe occidentale, mais plutôt d'un flux asiatique. Ce projet-là, je le disais, a été fait en partenariat avec l'ONCFS et le CNB, à hauteur de 50/50, et vient d'être reconduit pour l'exercice 2016, où de nouveaux 12 oiseaux ont été bagués, toujours sur les mêmes territoires. Ce sont des oiseaux qui sont bagués sur des zones de réserves afin d'éviter au maximum un prélèvement au niveau de la chasse. Vous savez très bien que la bécasse des bois, en principe, est fidèle à ses zones d'hivernage, ça veut dire que si on a bagué ces oiseaux-là sur des zones de réserve de chasse, il y a fort à parier qu'on va les retrouver sur ces mêmes zones de réserve, et donc tant que faire se peut, les protéger au fil du temps. C'est ce qui a été le cas, cette année 6 oiseaux sont revenus après avoir fait des petits, au moins 6, ça c'est certain parce que nous avons eu des émissions sur ces balises Argos, durant la période d'hivernage. Quant aux 6 autres, ça reste encore un mystère parce que la technologie de cette balise Argos peut encore être améliorée. C'est une balise qui fonctionne uniquement avec l'énergie solaire, et en hiver on peut avoir quelques difficultés à recharger la batterie de cette fameuse balise Argos. Après on n'est pas à l'abri aussi d'une feuille qui vient cacher les cellules photoélectriques, et il en résulte une balise qui ne se recharge pas. Toujours est-il, on a la certitude que 6 d'entre-eux sont revenus et maintenant nous avons donc 18 oiseaux qui sont repartis de nouveau sur les plaines russes, dont une qui se trouve – et c'est la première – en Finlande pour de nouveau procréer.

Enfin, le dernier suivi que je voudrais partager avec vous : je vais vous parler de la collecte des ailes ; alors la collecte des ailes, ça veut dire quoi ? Lorsque vous prélevez un oiseau, lorsque vous prélevez une bécasse, vous savez, ou je vais vous apprendre que très rapidement, en faisant une analyse sur cette aile, ce que l'on appelle être une « lecture » de cette aile, on peut très rapidement identifier s'il s'agit d'un jeune oiseau, c'est-à-dire qui effectue sa première migration post-nuptiale, c'est-à-dire un juvénile, ou bien s'il d'un adulte. Et cet élément-là est prépondérant et ô combien important pour pouvoir diagnostiquer, premièrement comment s'est passée la reproduction sur les plaines en Russie, et de ce fait l'impact que le prélèvement – que nous chasseurs sommes en train de faire sur cet oiseau – peut avoir sur la population. Très clairement, l'objectif étant de prélever les intérêts, et non pas le capital. En principe on est sur un taux de jeunes qui évoluent aux alentours de 65%, ça veut dire qu'il y a qu'il y a 6 à 7 oiseaux sur 10 qui sont de jeunes oiseaux, et c'est en particulier ce que l'on voit en Isère. Alors, pourquoi c'est important ? Parce que le fait de faire ces éléments-là permet – et ça a été confirmé, on parlait tout à l'heure du colloque bécasse qui a eu lieu à Roussillon l'année dernière : on est sur une population qui se porte bien. Donc ça veut dire que si on est sur une population qui se porte bien, on n'a pas à avoir de scrupules à la chasser mais maintenant on est rentré à la fois dans un mode de communication, comme le disait Audrey précédemment, mais également dans un mode où si l'on n'est pas capable de prouver que l'état de la population de la bécasse des bois se porte bien, eh bien nous aurons de plus en plus des interactions avec des associations hostiles à la chasse qui chercheront à prouver que, n'ayant pas d'éléments contradictoires, eh bien il est pertinent de mettre sans doute un moratoire sur la chasse de la bécasse. Nos confrères italiens, par manque de données, se sont vus réduire leur période de chasse cette année, donc là on parle d'il y a quelques mois, justement par une absence de données techniques. Et c'est là où j'ai besoin de vous, et c'est là où je suis très content, et je vous remercie encore de m'avoir offert l'opportunité de m'adresser à vous : vous pouvez nous aider dans cette collecte des ailes. Donc cette collecte des ailes, à quoi sert-elle ? Voici une courbe à l'écran, je ne vais pas rentrer dans les détails de cette courbe : elle permet juste de connaître quel est ce fameux âge ratio, c'est-à-dire le pourcentage de jeunes, par rapport à l'ensemble des oiseaux prélevés à la chasse. Et, forts de ces résultats-là, eh bien, comme je le disais tout à l'heure, on sait confirmer l'état de la population et l'état de la reproduction de l'année en cours – ça c'est un élément important. Mais on sait également prendre des dispositions dans le cas où il y aurait des phénomènes particuliers, et vous le voyez sur cette courbe-là : il y a deux pics (sans rentrer dans les détails). La courbe bleue, c'est ce que l'on voit au niveau de l'Isère, la courbe en rouge c'est ce que l'on voit au niveau national. Et l'avantage d'avoir ces relevés-là, c'est que ça permet, par exemple sur l'année 2010-2011,

eh bien l'année 2010-2011 était une année où il y eu des incendies d'une manière très importante sur les plaines sibériennes, et une canicule – qui était bien sûr la cause de ces incendies en Russie – et ce qui a fait que le taux de reproduction de la bécasse a été très mauvais. Eh bien nous avons pu, et ça c'est grâce à la Fédération, c'est grâce à l'ONCFS, prendre des dispositions, qui plus est, en 2010-2011 nous étions dans une période de froid et une décision commune a été prise, je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais le PMA a été, durant une première partie de la saison, ramené à un seul oiseau par semaine avant d'être, à partir du mois de janvier, ramené à zéro oiseau par semaine ; ça veut dire qu'on avait le droit de chasser, mais pas de prélever. Et c'est vraiment ça le but du Club national des bécassiers, c'est de s'assurer que l'on est vigilant par rapport à des phénomènes tels qu'ils peuvent se produire. Et c'est là où je disais que j'ai besoin de votre support : j'ai mis à disposition sur le petit bar que vous avez sur la gauche, des affiches que vous pourriez très bien mettre dans vos cabanes de chasse, qui permettent de savoir comment on fait pour prélever une aile, c'est-à-dire que je tue une bécasse à la chasse, je coupe une aile et je la fais sécher d'une manière très simple, mais dépliée de manière à ce que nos lecteurs d'ailles officiels puissent faire cette lecture ; et grâce à vous, et bien c'est sensibiliser les chasseurs bécassiers sur vos ACCA à nous envoyer ces ailes une fois qu'elles ont été séchées. Bien sûr je vous garantis la confidentialité des données, et on garantit également que chaque chasseur qui nous soumettra ces ailes sera informé du type de prélèvement qu'il avait exécuté. Et pour nous c'est crucial de pouvoir bénéficier de ces données-là : c'est vraiment un axe de travail que mon Conseil d'administration, lors de l'Assemblée générale que l'on a eue il y a quelques jours, s'est voté – c'est à dire de pouvoir obtenir beaucoup plus d'ailles au niveau du département de l'Isère, et ainsi garantir que nous chassons d'une manière pertinente et durable cet oiseau. Donc n'hésitez pas à prendre ces éléments-là ; il y a des éléments explicatifs. Et puis je me suis permis également de rajouter des bulletins d'adhésion si vous aviez dans vos ACCA des gens intéressés à nous rejoindre. Merci beaucoup pour votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Bruno. Donc Michel MERAUD va vous présenter les résultats du vote statutaire. »

M. Michel MERAUD :

« S'il-vous-plaît, soyez attentifs jusqu'au bout, je vous en remercie. Je vais vous donner les résultats du second vote, relatif aux neuf questions statutaires. Donc voici les résultats.

- Question n°1 : « Approuvez-vous le Compte-rendu de l'Assemblée générale du 26/04/2015 ? » **OUI** (10 810) **NON** (224) **Abstention** (377)
- Question n°2 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat du compte Service générale de l'exercice 01/07/2014 – 30/06/2015 ? » **OUI** (10 612) **NON** (355) **Abstention** (426)
- Question n°3 : « Approuvez-vous le budget prévisionnel Service général au 01/07/2016 au 30/06/2017 ? » **OUI** (10 411) **NON** (437) **Abstention** (557)
- Question n°4 : « Prix de l'adhésion individuelle, du contrat de service et de la taxe à l'hectare ».
 - A. Contrat de Service (106 €) Taxe à l'hectare (18 centimes à l'ha) Timbre fédéral (74 €)
 - B. Contrat de Service (106 €) Taxe à l'hectare (16 cts) Timbre fédéral (75 €)Proposition A : 7 281
Proposition B : 3 713
Abstention : 612
Donc le Timbre fédéral à 74 € est adopté.
- Question n°5 : « Après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes, approuvez-vous le résultat du compte Service dégâts du 01/07/2014 au 30/06/2015 ? » **OUI** (10 033) **NON** (421) **Abstention** (957)
- Question n°6 : « Compte dégâts grands gibiers. Coût du timbre grandS gibiers départemental. »
 - A. Timbre à 34 €
 - B. Timbre à 39 €

Proposition A : 7 722

Proposition B : 3 343

Abstention : 340

Le timbre fédéral grands gibiers est approuvé à 34 €

- Question n°7 : « Compte dégâts grands gibiers. Taxe plan de chasse. Coût des bracelets plan de chasse. » Il y avait une modification qui concernait le chevreuil à 24€. **OUI** (8 208) **NON** (2 278) **Abstention** (962). Donc la seule modification c'est le coût du chevreuil, approuvé à 24 €
- Question n°8 : « Approuvez-vous le budget prévisionnel Service dégâts du 01/07/2016 au 30/06/2017 ? » **OUI** (9 049) **NON** (1 074) **Abstention** (1 287)
- Question n°9 : « Approuvez-vous le renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes, Mr JOLY, pour un mandat de six ans ? » **OUI** (10 256) **NON** (422) **Abstention** (732). Donc nous aurons le plaisir de retrouver Mr JOLY tout au long de l'année. Merci de votre attention. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Merci Michel, merci à vous pour le vote. Maintenant on va passer au micro ouvert, donc si il y en a qui ont des questions, vous êtes les bienvenus. On va essayer de vous répondre. »

intervention 1

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Administrateurs, ma question, ce n'est pas tellement une question, c'est plutôt une suggestion : est-ce que pour le carnet qui vient, surtout du côté de la sécurité, parce que sur le carnet de battue, est-ce que vous pouvez faire comme dans l'Ain quand vous le faites imprimer, faire le départ et le retour parce qu'aujourd'hui encore (parce que je suis responsable de battue) on a des chasseurs qui quand la battue est terminée s'en vont directement sans repasser par la case départ alors on ne sait pas si ils sont restés sur le terrain, morts ou en vie alors que si ils reviennent pour signer, on les verra tous. Merci Monsieur le Président. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Ça s'est une question que j'ai déjà eue, d'ailleurs pas simplement par la Fédération de l'Isère, en Haute-Loire ils en ont parlé lors de leur Assemblée générale où j'étais la semaine dernière. C'est une question qu'on va étudier parce que c'est vrai que ça peut – au niveau sécurité – apporter un plus au moins pour le chef de battue, puisque le chef de battue on va le rendre responsable obligatoirement. »

intervention 2

« Monsieur le Président, mesdames et messieurs, j'aurais voulu poser une question. J'aurais voulu savoir s'il était possible de connaître les agriculteurs qui touchent les dégâts grands gibiers dans chaque commune et la somme qu'ils touchent. Merci »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« La réponse on l'a déjà donnée et tant que je serai Président et avec le Conseil d'Administration on ne sera pas favorable parce que la loi ne nous le permet pas. C'est-à-dire qu'il y a des Fédérations qui le font, par exemple la Haute-Loire, j'ai ramené le cahier sauf que s'il y a un agriculteur qui porte plainte, on est sûr de perdre parce que ça fait partie de ses revenus. Et vous savez qu'en France dès qu'on touche les revenus de quelqu'un, c'est presque tabou. Aujourd'hui la loi ne nous le permet pas. Donc les Fédérations qui le font, c'est qu'elles prennent le risque de le faire. Moi, aujourd'hui, je ne le souhaite pas ; car je l'ai fait à une époque dans mon pays Chartreuse et je vous le dis sincèrement, d'ailleurs on s'est servi de ces chiffres pour aller engueuler l'agriculteur et mettre la guéguerre et le feu. Donc je le répète, tant que je serai Président je ne donnerai pas le feu vert pour faire ça. Aujourd'hui, on a un décret qui est sorti en 2014 que Rémi vous a présenté, on a avancé tranquillement à petits pas, mais aujourd'hui on applique le décret. Donc, ce que je ne veux pas – et je le redis, je le dirai tout le temps – c'est que le monde agricole ne soit pas lésé parce que c'est leur métier, leurs revenus mais je ne veux pas non plus que le monde des chasseurs, le monde cynégétique soit une vache à lait. Donc aujourd'hui, ça se passe bien dans les contrats ??? avec la Chambre d'Agriculture, donc il y a une bonne entente ; il y a quelque soucis dans le Département mais à certains points noirs qu'on a, j'ai plus des relations que des indemnités. »

intervention 3

« Oui j'ai une question Monsieur le Président. Bonjour. Est-ce qu'il serait possible d'avoir le compte-rendu financier des comptes généraux et des comptes dégâts lors des réunions préparatoires à l'Assemblée Générale. Parce que moi, certains petits points m'interpellent, qu'il est difficile de positionner aujourd'hui, vu le nombre de personnes qu'on est. Si on l'avait avant, on pourrait peut-être parler avant de certains points financiers. Je ne sais pas si c'est possible mais ça serait comme même souhaitable. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Je dirais aujourd'hui quand on fait le bilan, on vous présente le bilan en réunion de préparation, c'est de façon que vous soyez informés mais de là à donner ce qu'on vous donne pour l'Assemblée Générale se sera difficile parce qu'il y a quand même quelques petites retouches qui peuvent arriver après. Donc tout ce qu'on vous donne et tout ce qu'on vous explique, et je crois que Danielle et Jean-François ont une grande pédagogie, donc vous avez déjà beaucoup d'explications par rapport même à moi à l'époque où j'étais Président. Mais à aujourd'hui on ne peut pas rentrer dans les détails complètement. Je ne dis pas non, on verra avec l'équipe. »

intervention 3 (suite)

« Je suis un fervent du détail, et quand je vois des divers à 30 000 €, je me pose des questions. J'aimerais, en tant qu'administrateur quand on administre une co-propriété, ou quoi ce soit, à chaque frais correspond une facture en face. J'aimerais savoir si c'était possible de les vérifier. »

M. Jean-Louis DUFRESNE

« Ah, tout à fait, les comptes sont ouverts à tous les chasseurs. Vous pouvez venir à la Fédération et on vous ouvrira les comptes, ce n'est pas un problème. »

Mme Danielle CHENAVIER :

« Je confirme qu'il n'y a pas de secret et que vous pouvez, si vous me le demandez même après la réunion, vous pouvez avoir le détail des comptes sur les questions que vous vous posez. »

intervention 3 (suite)

« D'accord, parce que nous après, on est interrogés par nos chasseurs à qui on présente les papiers et ils nous disent : « C'est quoi ça ? » Nous on a des difficultés à leur expliquer parce que nous-mêmes on ne le sait pas. Alors si le cas est possible, j'irai à la Fédération. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Le meilleur moyen c'est ça : c'est de venir, mais pensez à prévenir pour que Danielle soit là. Le Directeur et la comptable seront là pour vous expliquer. »

intervention 4

« Oui, Monsieur le Président, moi j'ai une suggestion dans le cadre des diminutions des coûts. Concernant l'*Infos Chasse*, puisque nous avons tous des adresses mail, on pourrait se proposer de recevoir l'*Infos Chasse* par mail, ce qui diminuerait largement le coût d'impression et d'envoi. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Donc, déjà, on va faire de l'économie : 30 000€ mais comme vous avez vu qu'on va passer à la stratégie digitale, on est en train de moderniser la Fédération, je vous l'ai dit à plusieurs reprises, Alain SIAUD vous l'a confirmé avec son équipe, donc petit à petit on va aller dans ce sens-là. Et dans les quelques années qui viennent, je pense que l'*Infos Chasse* on pourra l'envoyer comme on fait : on fait des emails groupés maintenant. Alain me dit qu'il est déjà téléchargeable sur le site de la Fédération. »

M. Jean-Louis DUFRESNE :

« Plus de question. »

« Je vous remercie sincèrement d'avoir eu une bonne Assemblée Générale et toujours aussi raisonnable. Je remercie tous les personnalités. Rentrez bien. Je remercie encore l'ACCA de Beaurepaire avec son équipe ; Jean-Pierre tu as fait un travail formidable et un très bon accueil. Merci aussi à Monsieur le Maire. Et pour ceux qui restent, le repas est derrière. »

M. Jean-Louis DUFRENES Clôture l'assemblée générale du 30 Avril 2016